



*Programme
national de
certification des
entraîneurs*



BASKETBALL
EN FAUTEUIL ROULANT
CANADA

Manuel des opérations du PNCE de Basketball en fauteuil roulant Canada





Programme national de certification des entraîneurs



PARTENAIRES POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES ENTRAÎNEURS

Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs.



Les programmes de cet organisme sont subventionnés en partie par le gouvernement du Canada



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 1 |
| Objectif de ce document | 1 |
| Gestion des versions..... | 1 |
| 1 Basketball en fauteuil roulant Canada et le PNCE | 2 |
| 1.1 Mission, vision et valeurs..... | 2 |
| 1.2 Partenaires dans la formation des entraîneurs | 3 |
| 1.3 Modèle de développement des participants et des participantes (MDP) | 5 |
| 1.4 Modèle de développement des entraîneurs (MDE)..... | 6 |
| 1.5 Développement à long terme de l'athlète (DLTA) | 7 |
| 1.6 Cheminement de base du DLTA..... | 9 |
| 2 Le modèle du PNCE | 12 |
| 2.1 Formation et certification | 13 |
| 2.2 Contextes | 14 |
| 2.3 Ateliers et modules | 16 |
| 3 Évaluation et certification | 23 |
| 3.1 Objectifs | 23 |
| 3.2 Principes d'évaluation du PNCE | 23 |
| 3.3 Résultats attendus, critères et preuves..... | 23 |
| 3.4 Évaluation des entraîneurs dans le PNCE | 26 |
| 3.5 Norme de certification..... | 26 |
| 3.6 Banque de données du PNCE (le Casier) | 27 |
| 3.7 Aspects administratifs et logistiques de l'évaluation..... | 27 |
| 3.8 Reconnaissance des compétences des entraîneurs..... | 28 |
| 4 Responsables du développement des entraîneurs | 32 |
| 4.1 Identification et sélection des responsables du développement des entraîneurs | 33 |
| 4.2 Personne-ressource | 34 |
| 4.3 Évaluateur d'entraîneurs | 38 |
| 4.4 Formateur de responsables du développement des entraîneurs | 41 |
| 5 Modèle opérationnel | 45 |
| 5.1 Communication | 45 |
| 5.2 Responsabilités et planification | 47 |
| 5.3 Barème de frais, paiements et honoraires | 49 |
| 5.4 Maintien de la certification et perfectionnement professionnel | 50 |
| 5.5 Contrôle de la qualité..... | 56 |
| 5.6 Restrictions concernant l'âge minimal | 57 |
| 6 Outils | 58 |

| | | |
|-----|--|-----------|
| 6.1 | Code d'éthique du PNCE..... | 58 |
| 6.2 | Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE | 60 |
| 6.3 | Modèle de lettre de mise en candidature par le responsable du développement des entraîneurs | 62 |
| 6.4 | Modèle de formulaire d'inscription du responsable du développement des entraîneurs | 63 |
| 6.5 | Modèle de lettre/feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs | 64 |
| 6.6 | Modèle de formulaire de rétroaction | 66 |
| 6.7 | Demande d'exemption de formation | 70 |
| | Référence | 80 |

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

L'Association canadienne des entraîneurs collige vos qualifications du PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE, conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos informations soient collectées et partagées, selon les modalités prévues dans la politique sur la confidentialité. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez faire parvenir un courriel à l'adresse coach@coach.ca.

Note : Dans le présent texte, la forme masculine a valeur de genre neutre et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

Introduction

Objectif de ce document

Le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), lancé en 1974 et offert en partenariat avec le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux/territoriaux ainsi que les organismes nationaux/provinciaux/territoriaux de sport, donne aux entraîneurs la confiance nécessaire pour réussir.

L'ACE collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada, y compris Basketball en fauteuil roulant Canada, dans le but de créer des activités de formation du PNCE adaptées aux besoins des différents sports. Au-delà de 850 ateliers sont actuellement offerts à tous les niveaux du sport, qu'il s'agisse d'ateliers d'initiation en ligne d'une durée de trois heures destinés aux entraîneurs débutants, d'ateliers s'étendant sur une fin de semaine pour les entraîneurs de niveau intermédiaire ou encore de programmes de formation intensive de deux ans pour les entraîneurs avancés.

Le *Manuel des opérations du PNCE de Basketball en fauteuil roulant Canada* contient des lignes directrices et des procédures qui vous permettront d'implanter le PNCE avec succès. Il n'a pas pour objet de remplacer le document *Politiques du PNCE et normes s'appliquant à leur mise en œuvre* ni de servir de lignes directrices pour le développement.

Gestion des versions

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des différentes versions créées pour ce document et énumère les principaux changements qui y ont été apportés.

| Date de la révision | Révision |
|---------------------|--|
| 01-04-2015 | Publication du Manuel des opérations de Basketball en fauteuil en roulant Canada |
| 03-11-2014 | Mise à jour du Manuel des opérations du PNCE de Basketball en fauteuil roulant Canada (actualisée selon les nouvelles normes de compétences du PNCE, en particulier le profil Compétition – Introduction) |
| 08-06-2015 | Mise à jour du Manuel des opérations du PNCE de Basketball en fauteuil roulant Canada (actualisée selon les nouvelles normes de compétences du PNCE, en particulier le profil Compétition – Introduction avancée et le profil Compétition – Développement) |
| 14-12-2015 | Mise à jour du Manuel des opérations du PNCE de Basketball en fauteuil roulant Canada (actualisée selon les nouvelles normes de compétences du PNCE, en particulier le profil Compétition – Introduction avancée et le profil Compétition – Développement, sur la base des recommandations de l'ACE) |

1 BASKETBALL EN FAUTEUIL ROULANT CANADA ET LE PNCE

1.1 Mission, vision et valeurs

1.1.1 Qui sommes-nous

Basketball en fauteuil roulant Canada est l'organisme national directeur de sport responsable de l'organisation du basketball en fauteuil roulant au Canada. Organisme de bienfaisance sans but lucratif, Basketball en fauteuil roulant Canada est le membre canadien de la Fédération internationale de basketball en fauteuil roulant (I.W.B.F.).

Basketball en fauteuil roulant Canada offre des programmes et des services qui renforcent le sport à partir du niveau communautaire de base jusqu'à la compétition de haute performance aux Jeux paralympiques. Des représentants des provinces élisent le conseil d'administration, qui établit les politiques et guide le développement du basketball en fauteuil roulant au Canada.

1.1.2 Notre mission

Basketball en fauteuil roulant Canada s'engage envers l'excellence dans le développement, le soutien et la promotion des programmes et services de basketball en fauteuil roulant pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Notre rêve

La vision de Basketball en fauteuil roulant Canada pour 2020 est d'être le chef de file mondial du basketball en fauteuil roulant.

Nous croyons...

- en une conduite et un comportement éthiques;
- en un milieu qui préconise l'esprit sportif;
- en un engagement envers une politique d'intégration qui encourage tous les Canadiens, tant handicapés que physiquement aptes, à participer au sport du basketball en fauteuil roulant;
- en des programmes et des services diversifiés.

1.1.3 Notre clientèle

Basketball en fauteuil roulant Canada est fier de sa diversité, encourageant les personnes de tout âge, qu'elles soient handicapées ou non, à participer activement à notre sport. BFRC favorise la croissance au niveau de l'initiation au sport, du développement, de la compétition et de l'élite et offre des programmes aux jeunes, ainsi qu'aux hommes et aux femmes.

Dans l'ensemble des provinces et des territoires canadiens, on compte plus de 2 500 athlètes, entraîneurs, officiels et administrateurs qui sont des membres actifs.

1.2 Partenaires dans la formation des entraîneurs

L'ACE, les agences provinciales/territoriales chargées de la prestation du PNCE, les organismes nationaux de sport (ONS) et les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux ont, individuellement et collectivement, les responsabilités suivantes :

- Veiller à ce que le PNCE et les autres programmes de développement des entraîneurs et des intervenants et intervenantes sportifs préconisent la pratique du sport dans un contexte sécuritaire et éthique, dans tous les contextes de participation;
- Voir à ce que les programmes s'intègrent dans le cadre d'« Au Canada, le sport c'est pour la vie » et respectent les principes du développement à long terme de l'athlète (DLTA);
- Veiller à ce que les programmes de perfectionnement des entraîneurs et des intervenants et intervenantes sportifs soient accessibles aussi bien en français qu'en anglais;
- Veiller à ce que, dans la mesure du possible, les programmes soient accessibles à tous, y compris les populations traditionnellement sous-représentées et/ou marginalisées, comme le prévoit la Politique canadienne du sport et les Priorités des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport;
- Reconnaître l'importance d'avoir des entraîneurs compétents et soutenir, de concert avec les parties intéressées, des normes plus élevées en matière de compétences et de conditions ou contextes de travail pour les entraîneurs;
- Participer activement au règlement des différends qui menacent l'intégrité et le maintien du PNCE.

1.2.1 Association canadienne des entraîneurs (ACE)

L'ACE rallie divers intervenants et partenaires en raison de son engagement vis-à-vis l'amélioration des compétences et de la situation des entraîneurs, visant ultimement à étendre leur portée et leur influence. Par l'entremise de ses programmes, l'ACE permet aux entraîneurs d'acquérir des connaissances et des habiletés, fait la promotion de l'éthique et des attitudes positives, développe les compétences et renforce la crédibilité et la reconnaissance des entraîneurs.

1.2.2 Représentants et représentantes provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs (RPTFE)

Les RPTFE participent à l'orientation, au développement et au soutien de la prestation du PNCE.

- Alberta : Alberta Sport Connection
 - Colombie-Britannique : ViaSport BC
 - Île-du-Prince-Édouard : Sport PEI
 - Manitoba : Coaching Manitoba
 - Nouveau-Brunswick : Entraîneur NB
 - Nouvelle-Écosse : Department of Health and Wellness, Active Living Branch
 - Nunavut : Sport and Recreation Division
 - Ontario : Coaches Association of Ontario
-

- Québec : SportsQuébec
- Saskatchewan : Coaches Association of Saskatchewan
- Terre-Neuve-et-Labrador : Sport Newfoundland and Labrador
- Territoires du Nord-Ouest : Sport North Federation
- Yukon : Sport and Recreation, Department of Community Services, Government of Yukon

1.2.3 Organismes nationaux de sport (ONS)

- Basketball en fauteuil roulant Canada

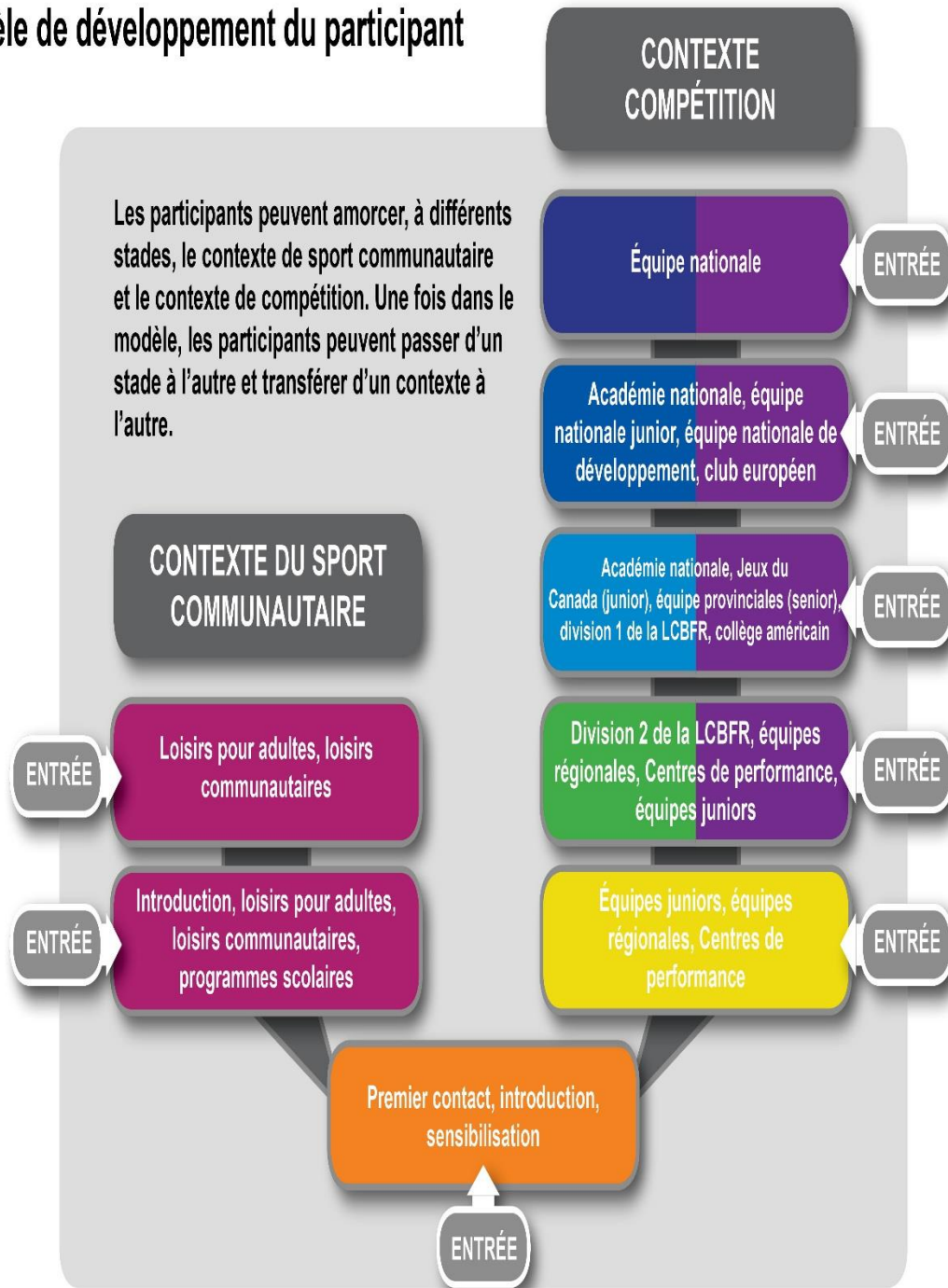
1.2.4 Organismes provinciaux de sport (OPS)

- BC Wheelchair Basketball Society
- Manitoba Wheelchair Sports Association
- Newfoundland and Labrador Wheelchair Sports Association
- Nova Scotia Wheelchair Sports Association
- Ontario Wheelchair Sports Association
- Parasport and Recreation PEI
- Parasports Québec
- Saskatchewan Wheelchair Sports Association
- Wheelchair Sports Alberta
- Sports en fauteuil roulant Nouveau-Brunswick

1.3 Modèle de développement des participants et des participantes (MDP)

1.3.1 Le modèle de développement des participants et des participantes (MDP)

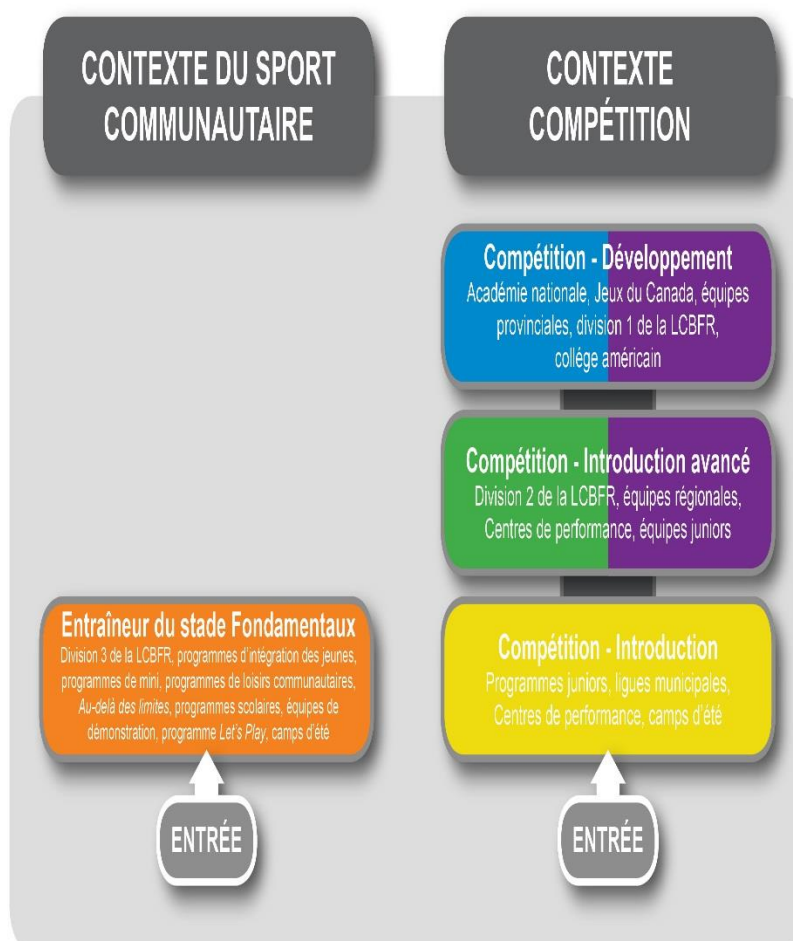
Modèle de développement du participant



1.4 Modèle de développement des entraîneurs (MDE)

1.4.1 Le modèle de développement des entraîneurs (MDE)

Modèle de développement de l'entraîneur



1.5 Développement à long terme de l'athlète (DLTA)

1.5.1 Introduction

Au Canada, plus de 2 500 athlètes, entraîneurs, officiels et administrateurs membres, dans l'ensemble des provinces et des territoires, participent au basketball en fauteuil roulant. À titre d'organisme national directeur du sport, Basketball en fauteuil roulant Canada s'engage envers l'excellence dans le développement, le soutien et la promotion des programmes et services de basketball en fauteuil roulant pour tous les Canadiens et Canadiennes. Dans le but de respecter cet engagement, Basketball en fauteuil roulant Canada offre des programmes et des services qui renforcent le sport à partir du niveau communautaire de base jusqu'à la compétition de haute performance aux Jeux paralympiques.

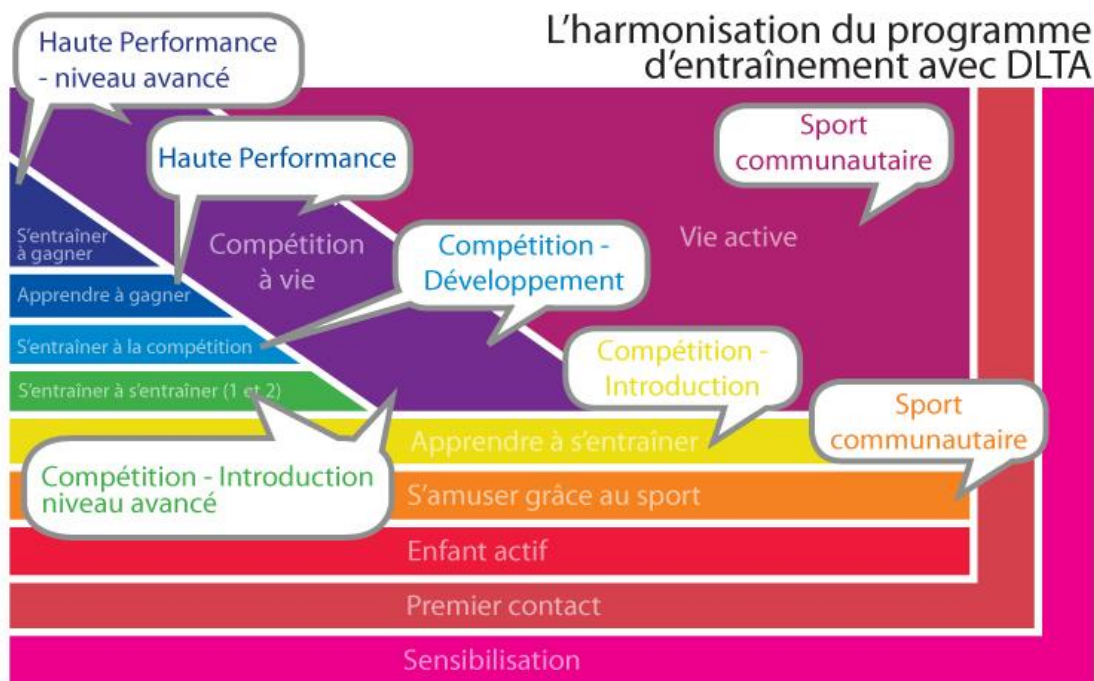
Le modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA) pour le basketball en fauteuil roulant fait partie intégrante de cette réalisation. Le modèle de DLTA ci-dessous présente la raison d'être et les lignes directrices de base pour la promotion du sport et le développement de nos athlètes au niveau de l'initiation, du développement, de la compétition et de l'élite au Canada. Au moyen de programmes logiques d'entraînement, de compétition et de récupération, qui mettent l'accent sur les besoins des athlètes à chaque stade de la maturation et du développement, le modèle de DLTA est conçu pour réaliser la vision à long terme de Basketball en fauteuil roulant Canada, soit de devenir le chef de file mondial du basketball en fauteuil roulant.

Pour plus d'informations, veuillez visiter :

<http://www.wheelchairbasketball.ca/fr/technique/modele-de-developpement-a-long-terme-de-lathlete/>.

1.5.2 Le DLTA et le basketball en fauteuil roulant

Le modèle de développement de l'athlète de basketball en fauteuil roulant est une adaptation de l'approche de développement à long terme de l'athlète décrite par Au Canada, le sport c'est pour la vie (ACSV). Le DLTA est fondé sur la reconnaissance qu'une meilleure performance sportive et une nation active sont des résultats d'un parcours de développement bien défini de l'athlète. Le DLTA vise un programme optimal d'entraînement, de compétition et de récupération par rapport au développement biologique et à la maturation. Le DLTA favorise aussi l'égalité des chances et l'inclusion de tous les participants et une approche axée sur l'athlète pour l'entraînement et la conception des programmes. Pour atteindre ces buts, le DLTA intègre la recherche la plus courante en sciences du sport et les pratiques exemplaires en entraînement pour offrir des programmes optimaux.



1.5.3 Comprendre les facteurs déterminants

Les lignes directrices du DLTA aident les entraîneurs à comprendre l'importance d'enseigner certains aspects du jeu à des stades particuliers du développement de l'athlète, compte tenu de son âge de développement, de son niveau de maturité et d'autres facteurs déterminants. Grâce à cette approche systématique, les athlètes développent constamment les compétences et habiletés nécessaires pour atteindre l'excellence en basketball en fauteuil roulant, en particulier s'ils optent pour un cheminement vers la haute performance dans ce sport. En même temps, le DLTA assure à tous les athlètes et participants un entraînement adéquat pour qu'ils maintiennent leur passion pour le sport et demeurent actifs pour la vie.

1.5.4 Buts du modèle de DLTA

- Offrir un cadre constant et acceptable que peuvent utiliser les entraîneurs pour le développement des joueurs.
- Assurer un leadership uniforme pour le développement du basketball en fauteuil roulant au Canada.
- Offrir une proportion de compétition et d'entraînement appropriée à l'âge et au stade qui permettront à nos joueurs d'acquérir les habiletés qui correspondent à leur stade de développement.
- Accorder à la victoire l'accent approprié qui est exigé à chaque stade du développement.
- S'assurer que le mouvement fondamental et les habiletés mentales, techniques et tactiques du basketball en fauteuil roulant sont introduits de façon systématique et opportune.
- S'assurer que les considérations appropriées sont prises pour concevoir des programmes qui seront inclusifs et permettront à tous de s'épanouir.
- Reconnaître l'importance d'un leadership de qualité à tous les niveaux des programmes.

1.6 Cheminement de base du DLTA

Outre quelques légères modifications, le DLTA du basketball en fauteuil roulant suit de près les sept étapes de base du modèle de DLTA (Higgs, Balyi, Cardinal, Norris et Way, 2009). Les sept stades décrits par ACSV sont présentés ci-après (figure 1).

Les trois premiers stades sont conçus pour les personnes qui font de l'activité physique et représentent le processus d'acquisition du savoir-faire physique de base. Les stades quatre à six, allant de S'entraîner à s'entraîner jusqu'à S'entraîner à gagner, représentent l'option de haute performance pour les athlètes qui souhaitent perfectionner leurs habiletés de base et faire passer leur jeu aux niveaux les plus élevés de la compétition.

1.6.1 Figure 1 : Les sept stades du DLTA

Les athlètes handicapés progressent par les mêmes stades que les athlètes non handicapés, mais les âges chronologiques et les taux de progression peuvent varier en fonction du type et de la gravité du handicap (Higgs *et al.*, 2009).

| | | |
|------------------|--|---|
| Active Start | Males and Females 0 - 6 | Learn FUNdamental movements and link them together in play |
| FUNdamentals | Males 6 – 9 Females 6 - 8 | Learn all FUNdamental movement skills and build overall motor skills |
| Learn to Train | Males 9 – 12 Females 8 – 11 | Learn overall sport skills |
| Train to Train | Males 12 – 16 Females 11 – 15 | Build aerobic base, develop speed and strength, further develop and consolidate sport-specific skills |
| Train to Compete | Males 16 – 23 +/- Females 15 – 21 +/- | Optimize fitness preparation and sport-, individual-, and position-specific skills as well as performance |
| Train to Win | Males 19 +/- Females 18 +/- | Focus on podium performances |
| Active for Life | Enter at any age | Smooth transition from an athlete's competitive career to a lifelong physical activity and participation in sport |

Remarque : La figure 1 présente les tranches d'âge habituelles des personnes non handicapées à chaque stade. Les personnes ayant un handicap congénital ou acquis peuvent franchir ces stades à des âges nettement différents. Elles peuvent aussi franchir les stades à des rythmes très différents, selon la nature de leur handicap. Par exemple, une personne ayant un handicap acquis pourrait passer plus d'une fois par le même stade, d'abord en tant que personne sans handicap, puis, plus tard, en tant que personne handicapée.

Le DLTA du basketball en fauteuil roulant englobe le stade Apprendre à gagner et des modifications de l'âge correspondant aux stades existants, compte tenu de la diversité quant au cheminement des athlètes et à l'âge auquel ils arrivent à notre sport.

1.6.2 Deux stades supplémentaires

Outre ces sept stades de base, il existe deux stades additionnels pour les athlètes handicapés : Prise de conscience et Premier contact. Ces stades supplémentaires sont particulièrement importants pour les personnes ayant un handicap acquis qui, avant leur blessure ou leur

maladie, n'avaient peut-être aucun contact avec le sport et l'activité physique pour les personnes handicapées et aucune connaissance à cet égard. Ces stades additionnels sont illustrés à la figure 2 ci-dessous.

1.6.3 Figure 2 : Le modèle ACSV – Devenir champion n'est pas une question de chance

Les programmes Prise de conscience (aussi appelé Sensibilisation) et Premier contact servent à informer et à mobiliser les athlètes potentiels de tous âges, car un handicap peut être congénital ou acquis (Higgs *et al.*, 2009).



1.6.4 Prise de conscience

Les possibilités qui s'offrent aux personnes handicapées dans le domaine du sport et de l'activité physique ne sont pas toujours connues du grand public. Le stade Prise de conscience signifie simplement que les sports tels que le basketball en fauteuil roulant se doivent de mettre en œuvre une bonne communication afin d'informer le grand public et les éventuels athlètes handicapés des possibilités offertes. Dans le cas d'un handicap acquis, l'acquisition du handicap est généralement suivie d'une période de transition et de changement important. La plupart des personnes concernées n'ont plus accès de la même façon à certaines activités physiques qui faisaient partie de leur quotidien et ne connaissent pas nécessairement toutes les activités sportives et physiques qui leur sont offertes. Les plans de prise de conscience et des communications efficaces contribuent à faciliter cette transition. Ces plans contribuent aussi à sensibiliser les parents et les gens qui travaillent auprès de personnes handicapées, notamment les professionnels de la santé et les enseignants.

1.6.5 Premier contact

Le stade du Premier contact sert à assurer que les personnes handicapées vivent une première expérience positive dans le sport et qu'elles demeurent engagées. Par conséquent, les groupes de basketball en fauteuil roulant doivent créer des programmes qui fournissent une orientation adéquate aux athlètes handicapés potentiels, les aidant à se sentir en confiance et à l'aise dans leur environnement et bien accueillis par leurs pairs et le personnel d'entraînement.

1.6.6 Rétention

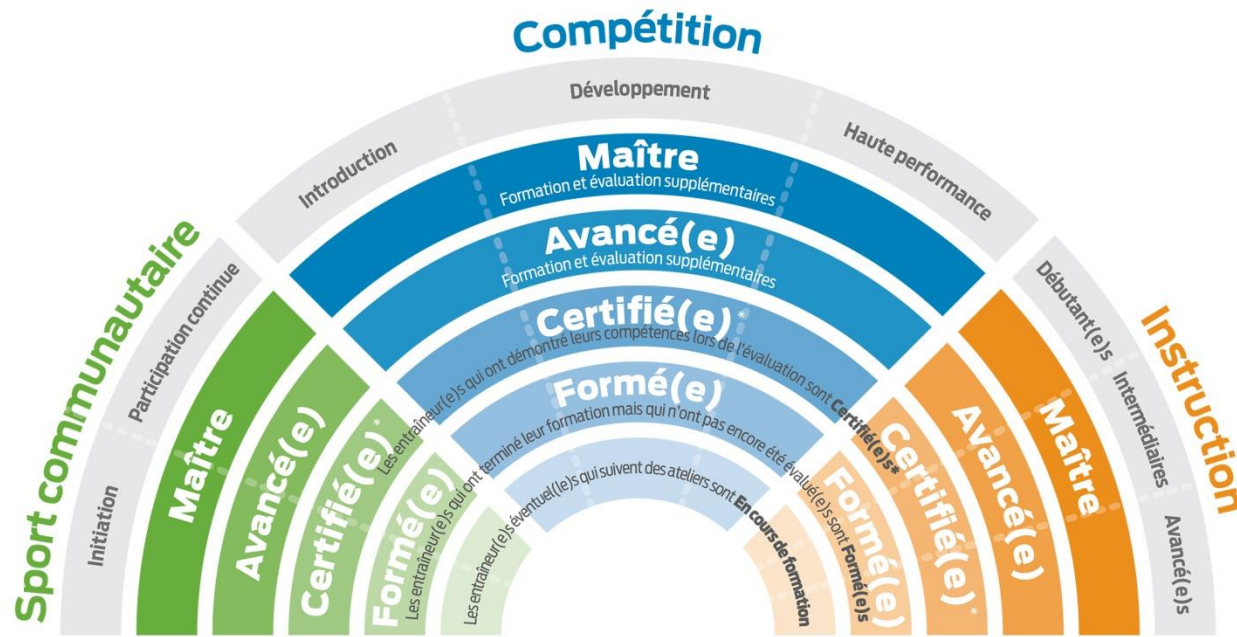
À la fin de leur carrière, les athlètes en fauteuil roulant qui se retirent de la compétition devraient être encouragés à continuer de participer au sport à titre d'entraîneurs, de bénévoles, de porte-parole des activités de financement, de mentors ou d'officiels. Grâce à leur expérience du sport, ce sont de bons modèles, capables de fournir une mine de renseignements, de connaissances et de conseils aux athlètes en puissance.

2 LE MODÈLE DU PNCE



Programme national de certification des entraîneurs

Le but : Des entraîneurs et entraîneuses capables de démontrer leurs compétences



Les cinq compétences de base se concrétisent par l'obtention de résultats attendus propres à l'entraînement



Il y a cinq compétences de base du PNCE

*La certification est valide pour une période maximale de cinq ans et le perfectionnement professionnel est essentiel au maintien de la certification.

CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS ET ENTRAÎNEUSES

Le Programme national de certification des entraîneurs accorde la certification aux entraîneurs et entraîneuses qui ont démontré leur capacité à mettre en pratique certaines compétences critiques dans des situations d'entraînement qui s'appliquent aux athlètes qu'ils entraînent. Ainsi, les entraîneurs et les entraîneuses doivent non seulement posséder les connaissances requises mais aussi faire la démonstration de leur capacité à mettre ces connaissances en pratique dans un contexte d'entraînement.

Les entraîneurs et les entraîneuses peuvent recevoir une formation dans l'un ou l'autre des huit contextes d'entraînement suivants, qui sont propres au type d'athlète avec lequel ils travaillent, et peuvent progresser jusqu'au niveau de « maître entraîneur » ou de « maître entraîneuse » dans n'importe quel contexte.

SPORT COMMUNAUTAIRE

Le contexte **Sport communautaire – Initiation** est axé sur les participants et participantes que l'on initie à un sport. Dans de nombreux sports, ce sont de très jeunes enfants qui pratiquent ce sport pour la première fois. Dans quelques sports, l'initiation peut s'adresser aux jeunes ou aux adultes. Les participants et participantes de ce contexte se lancent dans le sport pour se faire des amis, s'amuser et apprendre une nouvelle activité. Le rôle de l'entraîneur ou de l'entraîneuse consiste à leur assurer un environnement amusant et sécuritaire et à leur apprendre à développer certaines des habiletés et capacités sportives du stade. S'amuser grâce au sport.

Le contexte **Sport communautaire – Participation continue** vise généralement des jeunes qui font du sport dans un environnement récréatif ou bien des hommes et des femmes de catégorie maître, pour qui le sport est un loisir, une façon de se tenir en forme et un mode de socialisation. Ils sont dans le stade. Vie active du développement à long terme de l'athlète. Dans ce contexte, le rôle de l'entraîneur ou de l'entraîneuse est d'encourager les participants et participantes à continuer à faire du sport.

COMPÉTITION

Le contexte **Compétition – Introduction** est conçu pour les entraîneurs et entraîneuses d'athlètes qui passent du stade S'amuser grâce au sport aux stades Apprendre à s'entraîner et S'entraîner à s'entraîner du développement à long terme de l'athlète.

Le contexte **Compétition – Développement** est conçu pour les entraîneurs et entraîneuses d'athlètes qui passent du stade S'entraîner à s'entraîner au stade S'entraîner à la compétition du développement à long terme de l'athlète.

Le contexte **Compétition – Haute performance** est typiquement réservé aux entraîneurs et entraîneuses d'athlètes qui sont au stade S'entraîner à gagner du développement à long terme de l'athlète, bien qu'il soit possible d'introduire progressivement un ou une athlète du stade S'entraîner à la compétition au niveau de la haute performance en raison de la fluidité des stades du développement à long terme de l'athlète. Dans ce contexte, les entraîneurs et entraîneuses doivent avoir des habiletés précises afin de répondre aux besoins de leurs athlètes.

INSTRUCTION

Les instructeurs et instructrices du contexte **Instruction – Débutant(e)s** travaillent habituellement avec des participants et participantes qui s'initient au sport pour la première fois à travers une série de leçons. Ordinairement, ce contexte ne comporte pas de compétition formelle. Il est strictement consacré au développement des habiletés, et la période d'interaction entre l'instructeur ou l'instructrice et le participant ou la participante est courte.

Les instructeurs et instructrices des contextes **Instruction – Exécutant(e)s** intermédiaires et **Instruction – Exécutant(e)s avancé(e)s** sont spécialisés et leur rôle consiste expressément à aider des athlètes venant du sport de compétition à acquérir de meilleures habiletés et, dans certains cas, un perfectionnement tactique particulier à leur sport.

2.1 Formation et certification

Le modèle du PNCE établit une distinction entre la formation et la certification. Les entraîneurs peuvent tirer parti des possibilités de formation afin d'acquérir ou de perfectionner les habiletés et les connaissances exigées pour l'exercice de leur profession dans un contexte particulier défini par le sport (p. ex., Compétition – Introduction) et ainsi obtenir le statut « Formé ».

Pour qu'un entraîneur obtienne le statut « Certifié », il faut évaluer sa capacité manifeste de s'acquitter de son rôle au sein de ce contexte, dans des domaines comme la conception d'un programme, la planification d'une séance d'entraînement, l'analyse de la performance, la gestion d'un programme, l'entraînement éthique, le soutien aux participants et participantes pendant l'entraînement et l'appui aux participants et participantes en situation de compétition.

Les entraîneurs certifiés jouissent d'une grande crédibilité dans leur environnement sportif et auprès des athlètes qu'ils entraînent, car on les a observés et évalués « faisant » ce qu'ils sont tenus de faire en tant qu'entraîneurs compétents dans leur sport. On reconnaît qu'ils satisfont aux normes élevées de plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada ou qu'ils surpassent ces normes. Inspirant confiance à tous les niveaux du sport, la certification sert les intérêts communs des parents, des athlètes, des organismes de sport et des communautés.

Les entraîneurs du PNCE sont décrits comme suit :

- En cours de formation** – quand ils ont terminé avec succès une partie de la formation exigée pour un contexte;
- Formés** – quand ils ont terminé avec succès toute la formation exigée pour un contexte;
- Certifiés** – quand ils ont réussi toutes les évaluations exigées pour un contexte.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://coach.ca/formation-et-certification-s16468>.

2.2 Contextes

2.2.1 Sport communautaire



ENTRAÎNEUR DE
SPORT COMMUNAUTAIRE

Le contexte **Sport communautaire** est axé sur les participants et participantes que l'on initie à un sport. Au basketball en fauteuil roulant, ce sont de très jeunes enfants qui pratiquent ce sport pour la première fois, mais aussi des jeunes ou des adultes. Les participants et participantes de ce contexte se lancent dans le sport pour se faire des amis, s'amuser et apprendre une nouvelle activité. Le rôle de l'entraîneur consiste à leur assurer un environnement amusant et sécuritaire et à leur apprendre à développer certaines des habiletés et capacités sportives du stade S'amuser grâce au sport. L'atelier Entraîneur du stade Fondamentaux est actuellement offert par Basketball Canada.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/basketball-p154507&language=fr>

2.2.2 Compétition



ENTRAÎNEUR DE COMPÉTITION

Les entraîneurs du profil Compétition ont généralement une expérience préalable en entraînement ou sont eux-mêmes d'anciens athlètes du sport en question. Ils travaillent souvent à long terme auprès des athlètes pour améliorer leur performance, souvent pour les préparer en vue de compétitions provinciales, nationales et internationales.

Il y a trois niveaux d'ateliers pour les entraîneurs de compétition qui reflètent les stades de développement de l'athlète : Introduction, Introduction avancée et Développement.

- ❑ La formation **Compétition – Introduction** est un cours de 19 heures qui se donne sur 3 jours et comprend des enseignements théoriques et pratiques. Elle ne comporte aucun préalable et peut donc être considérée comme le cours d'initiation à la compétition. Les athlètes en sont au stade Apprendre à s'entraîner du DLTA; leur âge varie de 8 à 11 ans pour les filles et de 9 à 12 ans pour les garçons, avec une variation de plus ou moins 1 ou 2 ans pour les athlètes qui font une entrée tardive dans le sport. Il y a 4 athlètes par candidat entraîneur et 4 candidats entraîneurs par personne-ressource.
 - ❑ La formation **Compétition – Introduction avancée** est un cours de 22 heures qui se donne sur 3 ou 4 jours et comprend des enseignements théoriques et pratiques. Le cours préalable est le cours Compétition – Introduction. Les athlètes en sont au stade S'entraîner à s'entraîner du DLTA; leur âge varie de 11 à 15 ans pour les filles et de 12 à 16 ans pour les garçons, avec une variation de plus ou moins 2 à 5 ans pour les athlètes qui font une entrée tardive dans le sport. Il y a 4 athlètes par candidat entraîneur et 4 candidats entraîneurs par personne-ressource.
 - ❑ La formation **Compétition – Développement** est un cours de 36 à 42 heures qui se donne sur 6 jours et comprend des enseignements théoriques et pratiques. Basketball en fauteuil roulant Canada exige comme préalable l'obtention de la certification en Compétition – Introduction et en Compétition – Introduction avancée (ou les anciens équivalents du PNCE). Les athlètes en sont au stade S'entraîner à la compétition du DLTA; leur âge varie de 15 à 18 ans pour les filles et de 16 à 18 ans pour les garçons, avec une variation de plus ou moins 4 ou 5 ans pour les athlètes qui font une entrée tardive dans le sport. Il y a 4 athlètes par candidat entraîneur et 4 candidats entraîneurs par personne-ressource.
-

* Les candidats entraîneurs doivent être âgés d'au moins 16 ans pour être certifiés dans le contexte Compétition.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/entra-neurs-de-comp-tition-s15435>.

2.3 Ateliers et modules

2.3.1 Formation propre au sport

L'ACE collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada, y compris Basketball en fauteuil roulant Canada, dans le but de créer des activités de formation du PNCE adaptées aux besoins des différents sports. Au-delà de 850 ateliers sont actuellement offerts à tous les niveaux du sport, qu'il s'agisse d'ateliers d'initiation en ligne d'une durée de trois heures destinés aux entraîneurs débutants, d'ateliers s'étendant sur une fin de semaine pour les entraîneurs de niveau intermédiaire ou encore de programmes de formation intensive de deux ans pour les entraîneurs avancés.

Modules propres au sport de Basketball en fauteuil roulant Canada

Compétition – Introduction :

- Planification du développement des joueurs de basketball en fauteuil roulant
- Approche du jeu modifiée
- Prise de décisions éthiques

Compétition – Introduction avancée :

- Introduction et révision
- Stratégies et tactiques
- Programme sportif
- Habiletés mentales
- Entraîner lors d'une compétition
- Applications pratiques
- Leadership en entraînement

Compétition – Développement :

- Enseignement et apprentissage
- Analyse de la performance
- Planification d'une séance d'entraînement
- Gestion d'un programme sportif
- Planification saisonnière
- Stratégie et tactiques
- Performance de pointe et optimale

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/formation-propre-au-sport-s16547>.

2.3.2 Formation multisport

Plusieurs de ces modules ont été intégrés dans les ateliers spécifiques à certains sports tandis que d'autres sports exigent que leurs entraîneurs prennent part à ceux-ci séparément par le biais du réseau de représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs.

Tous ces modules multisports peuvent vous aider à viser plus haut en tant qu'entraîneur et peuvent également compter pour le Maintien de la certification.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/formation-multisport-s15501>.

MODULES POUR ENTRAÎNEURS D'ATHLÈTES AUTOCHTONES



Cet atelier est une ressource essentielle si vous travaillez avec des jeunes d'origine autochtone ou que vous supervisez des activités visant des membres de cette clientèle. Si vous souhaitez comprendre, approfondir et appliquer les perspectives autochtones qui vous aideront à motiver, inspirer et orienter ces jeunes afin qu'ils et elles adoptent un mode de vie bénéfique et chargé de sens, cet atelier vous sera d'une grande utilité.

Cet atelier interactif s'adresse aux organismes autochtones et généraux qui comptent de jeunes Autochtones dans leurs programmes sociaux, de sport ou d'emploi. Des instructeurs et des instrutrices formés du Cercle sportif autochtone animeront les discussions, qui comprennent des jeux de rôles et des activités de groupe favorisant l'engagement de tous les participants et participantes. L'aspect interactif des ateliers permet aux participants, aux participantes et aux personnes-ressources de vivre une expérience d'apprentissage agréable, enrichissante et positive.

L'atelier fait appel à des méthodes et à des points de vue uniques que vous ne trouverez pas dans les programmes généraux de certification en entraînement. Il repose sur une approche holistique et propose des enseignements liés à la Roue médicinale, les quatre dons, les valeurs associées aux quatre piliers de nombreux autres enjeux spécifiques à la culture autochtone.

Les Modules pour entraîneurs d'athlètes autochtones ont été conçus de façon à offrir des cours pertinents sur le plan culturel aux entraîneurs et autres personnes œuvrant auprès des jeunes et des athlètes autochtones.

MIEUX AGIR



Un ajout intéressant à nos formations du PNCE, Mieux agir est un atelier animé et propice à la réflexion d'une durée de quatre heures qui vous apprendra à accroître le bien-être des athlètes avec qui vous travaillez et à incarner un modèle positif dans le domaine du sport.

Dans un environnement d'apprentissage interactif et dynamique, nos personnes-ressources spécialisées vous aideront à rehausser le bien-être de vos athlètes en apprenant à :

- reconnaître les situations qui pourraient donner lieu à des mauvais traitements de même que la présence de ceux-ci;
- décider quand et comment intervenir si vous observez ou soupçonnez des mauvais traitements.

Vous atteindrez de nouveaux sommets dans votre pratique de l'entraînement en :

- appliquant le réputé modèle de prise de décisions en six étapes du PNCE;
- maîtrisant l'art d'avoir des conversations difficiles;
- établissant une liste des principales stratégies de développement positif de l'athlète que vous pourrez appliquer immédiatement à vos activités d'entraînement.

Grâce à cet atelier du PNCE, vous acquerez les outils dont vous avez besoin pour avoir du succès dans le domaine de l'entraînement et dans votre vie!

HABILETÉS LIÉES AUX FONDEMENTS DU MOUVEMENT (HFM)

Les habiletés liées aux fondements du mouvement (c.-à-d. lancer, attraper, sauter, frapper, courir, botter, l'agilité, l'équilibre et la coordination) représentent la base sur laquelle reposeront le développement des habiletés sportives et une appréciation de l'activité physique tout au long de la vie. Apprenez comment OBSERVER et AMÉLIORER les habiletés liées aux fondements du mouvement en optant pour l'un des formats ci-dessous, selon vos besoins et votre milieu de travail.

Dirigeants et dirigeantes communautaires

- Clientèle cible : Dirigeants et dirigeantes de programmes de loisirs, de camps sportifs, etc.
- Format : Atelier de 8 heures.

Leadership de niveau secondaire

- Clientèle cible : Élèves du niveau secondaire.
- Format : L'atelier comprend 9 plans de leçons présentés par le professeur ou la professeure d'éducation physique de votre école.

Le module HFM permet aux participants et aux participantes d'acquérir les habiletés ci-après :

- analyser et identifier les différents stades de développement des habiletés liées aux fondements du mouvement;
- appliquer un processus en six étapes d'enseignement des habiletés liées aux fondements du mouvement;
- créer des jeux sécuritaires qui aident les enfants à s'exercer à exécuter les habiletés liées aux fondements du mouvement.

PRISE DE DÉCISIONS ÉTHIQUES (PDE)

En terminant avec succès l'atelier Prise de décisions éthiques, vous serez bien outillé pour faire face à la grande majorité des problèmes éthiques avec confiance et assurance.

L'atelier PDE est l'un des ateliers fondamentaux du PNCE et il fournit aux entraîneurs des acquis leur permettant d'agir en toute assurance lorsque la situation s'avère complexe.

Lorsque vous aurez terminé le module PDE, vous serez en mesure :

- d'analyser une situation complexe et de déterminer si elle a des implications morales, légales ou éthiques;
- d'appliquer le Modèle de prise de décisions éthiques du PNCE afin de réagir de façon appropriée à chacun de ces types de situation, conformément au Code d'éthique du PNCE.

PLANIFICATION D'UNE SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT

Dans le cadre du module Planification d'une séance d'entraînement, vous acquerrez des habiletés qui vous permettront :

- d'organiser un plan de séance d'entraînement bien structuré comprenant des activités sécuritaires et appropriées à l'âge des participants et des participantes que vous élaborerez en fonction du niveau d'habileté de vos athlètes;
- d'identifier les facteurs de risque éventuels qui pourraient avoir une incidence sur les activités sportives et liées à l'entraînement;
- d'élaborer un plan d'action d'urgence;
- d'établir des objectifs pour la séance d'entraînement et de concevoir des activités offrant les meilleurs avantages sur le plan de l'entraînement dans le but de développer les qualités athlétiques requises dans votre sport.

NUTRITION



Lorsque vous aurez terminé le module Nutrition, vous serez en mesure :

- d'établir si les aliments et les boissons que vos athlètes consomment chaque jour avant, pendant et après l'entraînement sont appropriés;
- de proposer, au besoin, des solutions de rechange afin que les choix d'aliments et de boissons soient plus appropriés;
- de mieux comprendre quels sont les meilleurs moyens d'encourager les athlètes et leurs parents à faire des choix alimentaires sains qui correspondent aux principes de base de la nutrition sportive.

ENTRAÎNEMENT CONTRE RÉSISTANCE



Un incontournable pour les entraîneurs de compétition, cet atelier dynamique et interactif d'une durée de quatre heures vous apprendra à utiliser des outils d'entraînement contre résistance éprouvés pour prévenir les blessures et améliorer la performance de vos athlètes. Devenez un meilleur entraîneur en intégrant à vos plans des éléments tels que :

- le développement de la stabilité;
- le développement de la partie centrale du corps;
- le développement de l'endurance musculaire.

ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE



Lorsque vous aurez terminé le module Enseignement et apprentissage, vous serez en mesure :

- d'examiner vos propres croyances à propos de ce qui rend l'enseignement efficace;
- d'analyser certaines situations d'entraînement afin de déterminer si elles favorisent l'apprentissage;
- de créer des conditions qui favorisent l'apprentissage et l'estime de soi par l'entremise :
 - de la prise en compte des dimensions affectives, cognitives et motrices de l'apprentissage,
 - d'un choix de mots et de méthodes qui tiennent compte du style d'apprentissage privilégié par l'athlète,

- d'une organisation réfléchie,
- d'une supervision active,
- de la fourniture de rétroactions adéquatement formulées au bon moment et à la bonne fréquence;
- ❑ d'utiliser des grilles d'évaluation de l'enseignement pour recueillir des données objectives à propos de l'efficacité de l'enseignement, et d'utiliser ces données pour élaborer un plan d'action qui améliorera votre efficacité en tant qu'enseignant ou entraîneur.

ÉLABORATION D'UN PROGRAMME SPORTIF DE BASE

Grâce au module Élaboration d'un programme sportif de base, vous apprendrez à :

- ❑ choisir pour votre programme sportif des paramètres fiables qui tiennent compte des activités de compétition et d'entraînement;
- ❑ comparer votre programme à ceux du PNCE en ce qui concerne le développement à long terme de l'athlète;
- ❑ évaluer les possibilités de développement des habiletés sportives offertes par votre programme, et trouver des solutions afin de combler toute lacune;
- ❑ interpréter les informations fournies dans un exemple de programme dans le but d'identifier les priorités et les objectifs d'entraînement pour certaines périodes;
- ❑ établir un lien entre les objectifs d'entraînement de votre programme et le contenu des séances d'entraînement.

HABILETÉS MENTALES DE BASE

Le module Habiletés mentales de base vous permettra d'acquérir les compétences ci-après :

- ❑ reconnaître les signes qui pourraient indiquer que l'athlète doit améliorer sa capacité à établir des objectifs, à se concentrer ou à maîtriser son anxiété, et élaborer des outils qui permettent à l'athlète de s'améliorer dans ces domaines;
- ❑ proposer des activités guidées simples qui aident les athlètes à améliorer leurs habiletés mentales de base.

EFFICACITÉ EN ENTRAÎNEMENT ET EN LEADERSHIP

Le module Efficacité en entraînement et en leadership vous permettra d'acquérir les habiletés dont vous avez besoin pour :

- ❑ promouvoir une image positive du sport et en donner l'exemple aux athlètes et aux personnes qui les soutiennent dans leur performance;
- ❑ transmettre des explications et des messages clairs lorsque vous communiquez avec vos athlètes et les personnes qui les appuient;
- ❑ trouver des occasions d'interagir avec tous et toutes les athlètes et utiliser les rétroactions pour améliorer et corriger la performance et les comportements.

GESTION DES CONFLITS

Le module Gestion des conflits vous permettra :

- d'identifier les sources communes de conflits dans le sport;
- de déterminer quels sont les groupes ou les personnes qui sont les plus susceptibles de se trouver dans une situation de conflit;
- d'acquérir des habiletés importantes qui vous aideront à prévenir et à résoudre les conflits qui découlent de renseignements erronés, d'un manque de communication ou d'une méprise;
- d'acquérir des habiletés qui vous permettront d'écouter et de parler efficacement lors d'une situation de conflit, tout en maintenant des relations positives avec les athlètes, les parents, les officiels et les autres entraîneurs.

DIRIGER UN SPORT SANS DOPAGE

Lorsque vous aurez terminé le module Diriger un sport sans dopage, vous serez en mesure :

- de bien comprendre et d'expliquer les conséquences de l'utilisation de substances interdites dans le sport;
- d'informer les athlètes à propos des protocoles de contrôle de dopage en vigueur lors des compétitions d'envergure;
- d'encourager les athlètes à préserver leurs valeurs sportives et à assumer une plus grande part de responsabilité vis-à-vis leurs actions personnelles;
- d'appliquer le Modèle de prise de décisions éthiques du PNCE à vos activités d'entraînement dans le but de vous assurer qu'il n'y ait pas de dopage dans votre sport et parmi vos athlètes.

DÉVELOPPEMENT DES QUALITÉS ATHLÉTIQUES

Lorsque vous aurez terminé le module Développement des qualités athlétiques, vous serez en mesure :

- de mettre en œuvre des protocoles et des méthodes d'entraînement généraux et propres à votre sport dans le but de développer ou de maintenir efficacement les qualités athlétiques requises dans votre sport;
- d'appliquer correctement des principes et des variables à des méthodes d'entraînement qui contribuent au développement de la condition physique, de l'endurance, de la force, de la vitesse et de la préparation physique propre au sport;
- de choisir et d'adapter des protocoles et des méthodes de test et d'entraînement.

COMPREND : Une séance en ligne de 2 heures préalable à l'atelier

PRÉVENTION ET RÉCUPÉRATION

Lorsque vous aurez terminé le module Prévention et récupération, vous aurez les connaissances nécessaires pour :

- identifier les blessures qui surviennent fréquemment dans votre sport et élaborer des stratégies de prévention et de récupération appropriées de façon à ce que vos athlètes ne subissent pas de blessures lors des entraînements et des compétitions;
- offrir des renseignements et des conseils éclairés à propos de l'hydratation, de la nutrition et du sommeil dans une optique de prévention des blessures;
- sélectionner des habiletés et des exercices qui aideront vos athlètes à exécuter des échauffements et des retours au calme appropriés;
- élaborer des évaluations fonctionnelles en vue du retour au jeu de vos athlètes;
- appliquer des techniques de récupération et de régénération afin d'aider les athlètes à maintenir ou à retrouver un niveau de performance optimal à la suite d'une blessure.

PSYCHOLOGIE DE LA PERFORMANCE



Lorsque vous aurez terminé le module Psychologie de la performance, vous serez capable :

- d'aider les athlètes à apprendre à gérer les distractions et à utiliser des techniques de visualisation pour se préparer techniquement et tactiquement en vue de l'entraînement et des compétitions;
- d'apprendre à collaborer avec les athlètes ou les équipes dans le but d'identifier des objectifs liés à la performance et au processus qui se rattachent à leur capacité à se concentrer sur la performance;
- d'appliquer des habiletés relatives à la critique afin d'aider vos athlètes à évaluer leur performance lors des entraînements et des compétitions.

3 ÉVALUATION ET CERTIFICATION

3.1 Objectifs

Dans le cadre du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), l'évaluation représente le processus qui est utilisé pour déterminer si les entraîneurs respectent les normes d'entraînement du PNCE en vue de l'obtention de la certification. Ce processus s'applique à tous les contextes d'entraînement du PNCE. Bien que l'évaluation ne soit pas requise pour obtenir une certification dans le profil Sport communautaire, certains sports peuvent choisir d'octroyer une certification aux entraîneurs dans ce profil.

3.2 Principes d'évaluation du PNCE

- Les résultats attendus sont le fondement de l'approche d'évaluation et de certification des entraîneurs au sein du PNCE.
- L'évaluation du PNCE est le reflet des pratiques d'entraînement éthique privilégiées dans le système sportif canadien.
- L'évaluation du PNCE tient compte des différences entre les sports dans un contexte donné.
- L'évaluation reconnaît et respecte les styles d'entraînement individuels.
- L'évaluation du PNCE est fondée sur des preuves.
- Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves sont des comportements d'entraînement observables qui sont utilisés pour déterminer si l'entraîneur respecte un critère donné.
- Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves peuvent provenir de plusieurs sources.
- Il se peut que les preuves recueillies dans le cadre de l'évaluation ne représentent pas tous les éléments ou les objectifs identifiés pendant les activités de formation.
- Les entraîneurs savent exactement quelles preuves seront utilisées pour déterminer s'ils respectent un critère donné. Cela les aide à obtenir leur certification.
- En vue d'obtenir leur certification, les entraîneurs sont évalués par un évaluateur d'entraîneurs possédant une formation et une accréditation du PNCE.

Autres points

- Les exigences, procédures et méthodes relatives à l'évaluation sont : (1) réalisables sur le plan administratif; (2) acceptables d'un point de vue professionnel; (3) crédibles auprès du public; (4) valables sur le plan juridique; (5) financièrement abordables; et (6) raisonnablement accessibles.
- Une formation du PNCE ou une expérience pertinente doivent précéder l'évaluation.
- Les activités de formation du PNCE préparent les entraîneurs à respecter les normes de certification.

3.3 Résultats attendus, critères et preuves

Le PNCE emploie une approche d'évaluation méthodique afin d'établir si les entraîneurs respectent les normes du PNCE. Cette approche repose sur trois composantes clés :

- Résultats attendus
- Critères
- Preuves

RÉSULTATS ATTENDUS : Tâches générales que les entraîneurs doivent pouvoir exécuter

Sept tâches générales illustrent ce que les entraîneurs du PNCE doivent être en mesure d'accomplir. Elles sont appelées *résultats attendus du PNCE*, et elles sont énumérées ci-dessous :

- Soutien aux athlètes en entraînement
- Prise de décisions éthiques
- Planification d'une séance d'entraînement
- Analyse de la performance
- Soutien relatif à la compétition
- Élaboration d'un programme sportif
- Gestion de programme

Les résultats attendus qui s'appliquent à une situation d'entraînement donnée varient selon le contexte d'entraînement. Les organismes nationaux de sport (ONS) ont la possibilité d'ajouter un ou plusieurs résultats attendus qui leur sont propres si les résultats attendus du PNCE ne couvrent pas adéquatement les tâches requises dans leur sport. Le nombre de résultats attendus évalués représente une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

CRITÈRES : Composantes d'un résultat attendu qui font l'objet d'une évaluation

Chaque résultat attendu est associé à au moins un critère.

Les critères varient selon le contexte d'entraînement. Par exemple, dans le contexte Sport communautaire – Initiation, le résultat attendu « Soutien aux athlètes en entraînement » comprend un critère tandis que dans le contexte Compétition – Introduction, il en comprend trois.

Les critères *peuvent* être propres au sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

EXEMPLE – Critères pour « Soutien aux athlètes en entraînement » :

- *Contexte Sport communautaire – Initiation : Diriger les participants et les participantes dans le cadre d'activités appropriées.*
- *Contexte Compétition – Introduction : Mettre en œuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée.*

PREUVES : Éléments devant être observés et mesurés par l'évaluateur d'entraîneurs afin de confirmer que le candidat respecte les normes du PNCE se rattachant à chaque critère

Tous les critères sont associés à une ou plusieurs preuves. La preuve est ce que l'entraîneur accomplit concrètement. Elle est *observable et mesurable*.

Plus le nombre de preuves que l'évaluateur d'entraîneurs doit observer et mesurer est grand, plus l'évaluation est exigeante.

Les preuves *peuvent* être propres au sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

Avec les résultats attendus et les critères, les preuves servent à établir la norme d'évaluation minimale du PNCE.

EXEMPLE – Critère et preuves du contexte Compétition – Introduction pour le résultat attendu « Soutien aux athlètes en entraînement » :

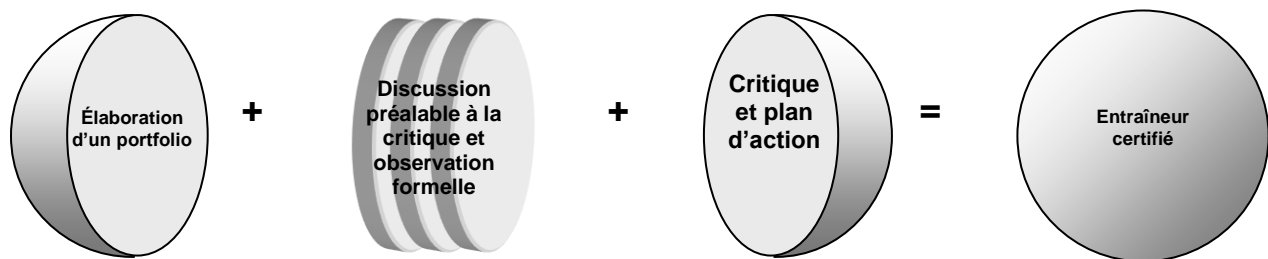
- *Critère : Mettre en œuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée.*
- *Preuves : Présenter une séance d'entraînement qui correspond aux objectifs établis dans le plan de séance; les activités contribuent au développement des habiletés, des tactiques ou des qualités athlétiques; l'équipement est disponible et prêt à être utilisé.*



3.4 Évaluation des entraîneurs dans le PNCE

Dans le cadre du processus d'évaluation du PNCE, l'évaluation et la critique des entraîneurs comprennent les étapes ci-dessous :

- Évaluation du portfolio
- Discussion préalable à la critique
- Observation formelle
- Critique
- Établissement d'un plan d'action
- Préparation des rapports



3.4.1 Évaluation du portfolio

- L'évaluation du portfolio permet à l'évaluateur d'entraîneurs de juger si le candidat entraîneur est prêt à se soumettre à l'observation formelle.
- L'entraîneur doit s'inscrire auprès de l'organisme de sport approprié et présenter tous les éléments exigés du portfolio avant que la date de l'observation formelle puisse être fixée.
- L'évaluateur d'entraîneurs doit examiner le portfolio en se fondant sur l'outil ou les outils d'évaluation pertinents, puis fournir ses rétroactions à l'entraîneur dans un délai raisonnable.
- Si tous les éléments requis du portfolio sont jugés adéquats, il sera établi que l'entraîneur est prêt à se soumettre à l'observation formelle.
- Lorsque l'évaluateur d'entraîneurs estime que le candidat est prêt à se soumettre à l'observation formelle, il doit communiquer avec l'organisme de sport approprié afin de fixer la date de l'observation formelle.
- Une fois que la date de l'observation formelle a été fixée, l'évaluateur d'entraîneurs entreprend le processus de discussion préalable à la critique.

3.5 Norme de certification

La norme de certification se rapporte au niveau de réussite de l'entraîneur par rapport à la satisfaction d'un critère donné. Une échelle de réussite est appliquée afin d'établir si l'entraîneur respecte ou surpasse les normes minimales. L'échelle de Basketball en fauteuil roulant Canada comprend 3 niveaux :

- DA dépasser les attentes
 - RA répond aux attentes
 - BA a besoin d'amélioration
-

Les échelles de réussite peuvent varier, mais elles doivent *toutes* comprendre la norme minimale du PNCE.

Les entraîneurs qui souhaitent obtenir leur certification dans un contexte donné doivent être évalués et, lors de cette évaluation, doivent respecter au moins la norme minimale du PNCE pour tous les critères pertinents exigés dans ledit contexte.

3.6 Banque de données du PNCE (le Casier)

La Banque de données du PNCE permet d'effectuer le suivi des résultats attendus et des critères; la lettre F indique que l'entraîneur a suivi une formation portant sur le critère en question tandis que la lettre E signifie que le critère a été évalué. La Banque de données ne permet *pas* le suivi des preuves.

3.7 Aspects administratifs et logistiques de l'évaluation

Les sports doivent tenir compte de certains aspects administratifs lors de l'élaboration des protocoles d'évaluation. Les sections ci-dessous contiennent des exemples d'éléments administratifs pouvant être mis en œuvre par les sports.

3.7.1 Appels et vérifications des évaluations

Les entraîneurs ont la possibilité de faire appel s'ils n'ont pas réussi l'évaluation.

Le formateur d'évaluateurs procédera à la vérification des évaluations des entraîneurs qui lui sont fournies.

Les appels et les vérifications seront présentés à Basketball en fauteuil roulant Canada aux fins d'examen.

La documentation requise dans le cadre d'une vérification ou d'un appel devra comprendre les éléments suivants.

- Le portfolio du candidat entraîneur et le modèle de notation utilisé par l'évaluateur.
- Un enregistrement vidéo de la séance d'entraînement dirigée par le candidat entraîneur, ou tous les modèles utilisés par l'évaluateur lors de l'observation.
- Toute la documentation se rapportant à l'évaluation formelle, au processus de critique et au plan d'action.

Une fois l'examen terminé, un rapport soulignant les facteurs critiques du processus d'évaluation qui peuvent être améliorés ou qui doivent être mis en œuvre par le candidat entraîneur ou l'évaluateur sera produit.

Les frais exigés lors du lancement du processus d'appel par un entraîneur qui n'a pas réussi l'évaluation sont de 250 \$.

Si l'appel est rejeté, l'entraîneur peut devoir recommencer le processus d'évaluation ou améliorer certaines habiletés. S'il est nécessaire d'effectuer une autre observation formelle, celle-ci devra être exécutée par un évaluateur différent et entraînera le paiement de frais additionnels. Basketball en fauteuil roulant Canada fera en sorte que l'entraîneur puisse avoir accès à un autre évaluateur.

Lorsqu'il n'est pas possible de trouver un autre évaluateur, c'est Basketball en fauteuil roulant Canada qui supportera les coûts associés à l'embauche de celui ou celle qui évaluera l'entraîneur. Ces coûts peuvent comprendre le voyage, l'hébergement et les repas.

Voir la section 6.7 pour en savoir plus sur l'exemption de formation dans les contextes Compétition – Introduction, Compétition – Introduction avancée et Compétition – Développement.

3.8 Reconnaissance des compétences des entraîneurs

Le PNCE est un programme axé sur les compétences qui se fonde sur les habiletés des entraîneurs; cela signifie que la certification est octroyée aux entraîneurs qui démontrent qu'ils possèdent les habiletés requises pour FAIRE certaines choses jugées importantes pour satisfaire aux besoins des participants et des participantes avec qui ils travaillent. Étant donné que le PNCE est axé sur les compétences, la certification est octroyée aux entraîneurs en fonction des habiletés qu'ils sont en mesure de démontrer, et non pas en fonction de la formation qu'ils ont ou n'ont pas suivie.

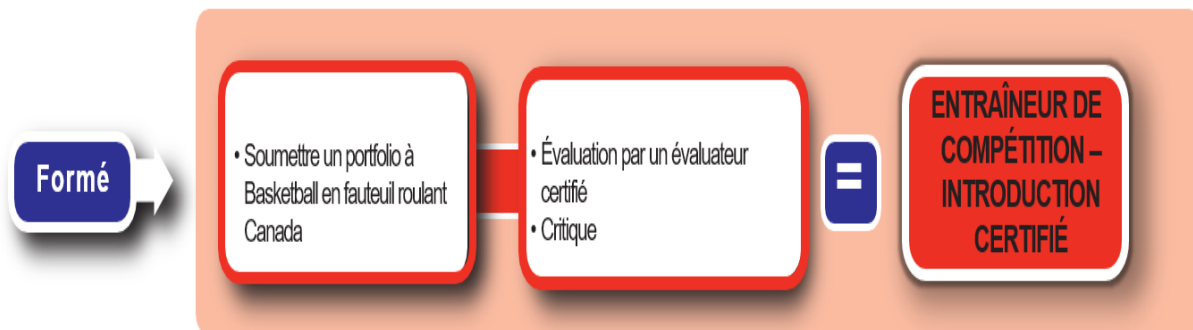
Les entraîneurs doivent se soumettre au processus d'évaluation du contexte dans lequel ils travaillent. L'évaluation désigne l'ensemble du processus d'évaluation du contexte dans lequel l'entraîneur veut obtenir sa certification (y compris les évaluations multisports en ligne). Cette exigence vise à assurer que l'entraîneur puisse faire la preuve qu'il détient les compétences qui sont nécessaires dans le contexte visé tout en évitant que Basketball en fauteuil roulant Canada ou d'autres partenaires aient à « juger » de la pertinence ou de la fiabilité des nombreux programmes internationaux qui existent.

Les entraîneurs ne reçoivent pas de crédits pour les modules « de formation » qu'ils ne terminent pas, mais peuvent obtenir le statut « Certifié » après avoir réussi l'évaluation. Ceci s'applique uniquement aux contextes dans lesquels les entraîneurs peuvent obtenir le statut « Certifié ». Le concept « d'équivalence » n'est pas valable.

Cette démarche respecte et reconnaît les compétences existantes des individus, qu'il s'agisse d'entraîneurs canadiens qui possèdent une expérience considérable de l'entraînement ou des antécédents pertinents ou encore d'entraîneurs étrangers dont la formation et la certification sont reconnues.

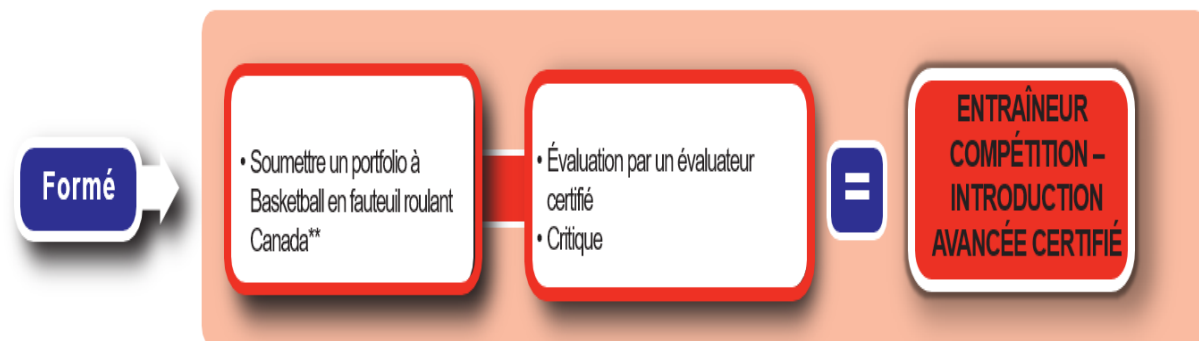
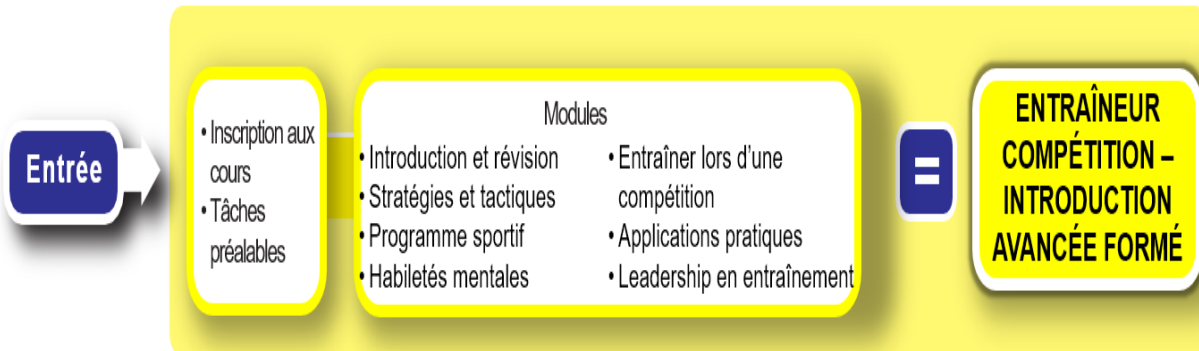
Les trois diagrammes ci-après décrivent la façon d'obtenir la certification des compétences de l'entraîneur par l'entremise de Basketball en fauteuil roulant Canada, respectivement pour les profils Compétition – Introduction, Compétition – Introduction avancée et Compétition – Développement.

AUCUN PRÉALABLE



La certification est valide pour une période de cinq ans sans perfectionnement professionnel. Pour maintenir le statut « Certifié », les entraîneurs du profil Compétition – Introduction devront accumuler 20 points de perfectionnement professionnel, faute de quoi l'entraîneur sera rétrogradé au statut « Formé ».

LE COURS COMPÉTITION – INTRODUCTION EST UN PRÉALABLE



**L'entraîneur ne peut soumettre son portfolio Compétition – Introduction avancée qu'après avoir obtenu la certification Compétition – Introduction.

La certification est valide pour une période de cinq ans sans perfectionnement professionnel. Pour maintenir le statut « Certifié », les entraîneurs du profil Compétition – Introduction avancée devront accumuler 20 points de perfectionnement professionnel, faute de quoi l'entraîneur sera rétrogradé au statut « Formé ».



La certification est valide pour une période de cinq ans sans perfectionnement professionnel. Pour maintenir le statut « Certifié », les entraîneurs du profil Compétition – Développement devront accumuler 20 points de perfectionnement professionnel, faute de quoi l'entraîneur sera rétrogradé au statut « Formé ».

4 RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS

Qui entraîne les entraîneurs? Les responsables du développement des entraîneurs du PNCE!

Selon l'International Council for Coaching Excellence (ICCE), les responsables du développement des entraîneurs « sont plus que des entraîneurs expérimentés ou des personnes qui transmettent des connaissances liées à l'entraînement – ils et elles sont formés pour développer, soutenir et stimuler les entraîneurs afin qu'ils perfectionnent et accroissent leurs connaissances et puissent faire vivre une expérience sportive positive et efficace à tous les participants et participantes ». En bref, les responsables du développement des entraîneurs doivent non seulement être des spécialistes de l'apprentissage, mais aussi des spécialistes de l'entraînement.

Les formateurs de personnes-ressources, les personnes-ressources avancées, les personnes-ressources, les formateurs d'évaluateurs, les évaluateurs avancés et les évaluateurs d'entraîneurs sont tous et toutes des responsables du développement des entraîneurs.

En général, le cheminement d'une personne qui souhaite devenir responsable du développement des entraîneurs comprend les étapes décrites ci-dessous.



Formation : Les candidats responsables du développement des entraîneurs doivent suivre une formation pointue, qui est maintenant offerte dans le cadre d'un processus uniformisé à l'échelle du Canada. Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent prendre part aux activités de formation énumérées ci-après.

- Formation de base :** Permet aux responsables du développement des entraîneurs d'acquérir les habiletés requises pour remplir leurs fonctions.
- Formation propre au contenu (des sports ou multisport) :** Inclut la microanimation, une activité qui permet aux responsables du développement des entraîneurs de s'exercer à présenter un atelier en compagnie de leurs pairs.
- Coprestation :** Offre aux nouveaux et nouvelles responsables du développement des entraîneurs une occasion de s'exercer en compagnie de vrais entraîneurs, aux côtés d'un ou d'une responsable du développement des entraîneurs expérimenté. Les responsables du développement des entraîneurs sont également évalués à ce stade.

Après avoir réussi toutes les activités de formation susmentionnées, le ou la responsable du développement des entraîneurs obtient le statut « FORMÉ ».

Évaluation : L'évaluation permet de confirmer que le ou la responsable du développement des entraîneurs maîtrise certaines habiletés jugées importantes dans le cadre de la formation des entraîneurs.

Après avoir réussi l'évaluation, le ou la responsable du développement des entraîneurs obtient le statut « CERTIFIÉ ».

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/formation-des-responsables-du-d-veloppement-des-entra-neurs-s16933>.

4.1 Identification et sélection des responsables du développement des entraîneurs

Ce sont les formateurs de personnes-ressources (FPR), les formateurs d'évaluateurs (FE), les organismes provinciaux de sport (OPS) et Basketball en fauteuil roulant Canada qui font le dépistage des candidats responsables du développement des entraîneurs.

En établissant un bassin de candidats, Basketball en fauteuil roulant Canada s'efforce de trouver un équilibre entre les besoins de formation régionaux en basketball en fauteuil roulant afin de tenter de former un groupe représentatif de toutes les régions du Canada, compte tenu de la disponibilité de candidats qualifiés. Les candidats sont des entraîneurs qui participent déjà au PNCE ou des individus qui possèdent de l'expérience en éducation physique, en kinésiologie ou dans d'autres domaines d'études similaires.

Le dépistage peut comprendre un appel de candidatures ou une campagne de recrutement dirigée par Basketball en fauteuil roulant Canada.



4.2 Personne-ressource

Tous les ateliers du PNCE sont présentés par une personne-ressource (PR) qualifiée qui a réussi un processus de formation uniformisé. Les PR jouent un rôle déterminant, car elles forment des entraîneurs compétents et bien informés, qui peuvent à leur tour encadrer des athlètes ou des participants et des participantes dans un environnement sûr et agréable.

L'objectif de la PR consiste à présenter avec efficacité des ateliers qui visent à former les entraîneurs de façon à ce qu'ils soient en mesure de faire la démonstration de leurs habiletés et puissent satisfaire aux normes établies pour la certification. La PR possédera les connaissances, les habiletés et les attitudes requises pour présenter les ateliers en utilisant l'approche axée sur les compétences. De plus, les PR sont des membres à part entière de la collectivité de l'entraînement et elles sont les ambassadrices du PNCE.

4.2.1 Comment devenir personne-ressource

Toutes les personnes-ressources doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.

| Formation de base | Formation propre au contenu | Coprestation  | Évaluation  |
|--|---|--|--|
| Modules : <ul style="list-style-type: none">• Aperçu de l'atelier et du PNCE• Fonctions de la personne-ressource• Éléments d'une activité d'apprentissage efficace• Stades de développement du groupe• Nature du groupe | Lignes directrices/Modules : <ul style="list-style-type: none">• Microanimation portant sur le contenu d'un module• Administration du module• Formation liée au Casier• Lecture et signature du Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE• Examen des normes d'évaluation et du processus d'évaluation des PR | Processus : <ul style="list-style-type: none">• Séance préalable à la critique• Coanimation• Critique | Processus : <ol style="list-style-type: none">1. Séance préalable à la critique2. Observation formelle3. Critique4. Plan d'action5. Recommandation finale |

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/learning-facilitator-p156718&language=fr>.

4.2.2 Sélection des personnes-ressources

La réussite des formations offertes dans le cadre du PNCE repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies pour jouer le rôle de personnes-ressources.

Il est recommandé que les personnes-ressources possèdent les qualités ci-après.

- Formation ou certification dans le contexte dans lequel elles présentent des ateliers.
- Aptitudes dans le domaine de la communication : capacité à s'exprimer clairement et de façon professionnelle.

- Aptitudes dans le domaine de la présentation : posséder l'assurance requise pour effectuer des présentations devant un groupe, savoir choisir ses mots, être capable de respecter la durée prévue pour la présentation et être en mesure de s'adapter aux questions et aux changements.
- Aptitudes dans le domaine de l'animation : être en mesure de faciliter des discussions, écouter activement, favoriser la participation et, lorsque cela s'avère nécessaire, réorienter le fil de la discussion.
- Aptitudes dans le domaine de l'organisation : être adéquatement préparé et faire preuve d'organisation et de professionnalisme.
- Aussi : être accessible, avoir le sens de l'éthique et des responsabilités et avoir confiance en soi.

Il est recommandé que les personnes-ressources aient l'expérience, les antécédents et les habiletés propres au sport suivants :

- une bonne compréhension et une bonne expérience de tout le spectre du développement des habiletés en basketball en fauteuil roulant, en particulier au stade de développement pertinent;
- une bonne compréhension des principes de la croissance et du développement relatifs aux groupes d'âge et au DLTA dans chaque contexte;
- une bonne compréhension de la formation aux habiletés dans chaque contexte visé par leur formation éventuelle;
- une bonne compréhension des principes mis en application pour la prise de décisions éthiques.

Les préalables applicables aux PR sont :

- la participation à une séance de formation des PR dirigée par un FPR;
- la certification au stade du contexte visé par la formation de PR; ce préalable pourra faire l'objet d'une exemption donnée sur une base individuelle au cours des premières années de la mise en œuvre;
- le soutien de la PR par Basketball en fauteuil roulant Canada.

Obtention et renouvellement de la certification de PR

- Une évaluation de cours sera réalisée après la 6^e prestation du cours par la PR OU tous les 5 ans.
- Les évaluations seront réalisées par un FPR.

La PR est tenue d'assister à l'atelier du PNCE au moins une fois tous les quatre ans, sous peine de perdre sa certification.

4.2.3 Formation de base

La Formation de base à l'intention des personnes-ressources est un volet obligatoire de la formation des personnes-ressources. Il est recommandé que la formation de base soit suivie avant la formation propre au contenu.

La formation de base est offerte par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

Le calendrier des formations de base offertes dans chaque province se trouve à l'adresse <http://coach.ca/-p156811>.

4.2.4 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des personnes-ressources. La formation propre au contenu comprend un volet de microanimation portant sur la matière qui sera présentée par les personnes-ressources.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu.

La formation propre au contenu comprend également ce qui suit :

- La formation du profil Compétition – Introduction est dispensée dans le cadre d’un atelier de trois jours; elle vise à aider les personnes-ressources à se familiariser avec le contenu à présenter. Les formations des profils Compétition – Introduction avancée et Compétition – Développement sont d’une durée d’une journée chacune. La formation de PR dans le profil Compétition – Introduction est un préalable à la formation dans le profil Compétition – Introduction avancée. La certification de PR dans le profil Compétition – Introduction est un préalable à la formation dans le profil Compétition – Développement.

Basketball en fauteuil roulant Canada est l’organisme responsable qui supervise cette formation par l’entremise d’un FPR.

Les candidats souhaitant recevoir de l’information sur la façon d’amorcer ce processus sont invités à communiquer avec le coordonnateur de programme de Basketball en fauteuil roulant Canada.

4.2.5 Coprestation

Toutes les personnes-ressources doivent coanimer un atelier en compagnie d’un ou d’une responsable du développement des entraîneurs expérimenté avant d’animer un atelier de façon autonome.

- La coanimation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- Il est possible que le candidat personne-ressource doive coanimer plusieurs ateliers avant d’animer de façon autonome.

4.2.6 Évaluation

Toutes les personnes-ressources doivent être évaluées pour devenir des personnes-ressources certifiées.

- L’évaluation des personnes-ressources doit se faire dès que possible après la formation. Basketball en fauteuil roulant Canada peut, à sa discrétion, demander à une personne-ressource qui n’a pas reçu d’évaluation depuis 3 ans de subir une évaluation.
 - Les personnes-ressources seront évaluées en personne par un formateur de personnes-ressources.
 - Les personnes-ressources seront évaluées en fonction des résultats attendus, des critères et des preuves établis par l’ACE pour les personnes-ressources.
 - Toutes les personnes-ressources doivent faire l’évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.
-

4.2.7 Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, toutes les personnes-ressources doivent cumuler vingt points de PP au cours d'une période de cinq ans.

- ❑ Il est fortement recommandé aux PR d'assister à l'atelier du PNCE de Basketball en fauteuil roulant Canada ou de Basketball Canada au moins une fois tous les quatre ans pour conserver leur certification.
- ❑ Une PR qui n'a pas fait l'objet d'une évaluation après son 7^e cours est supprimée du système OU formée de nouveau.

4.2.8 Honoraires

- ❑ L'approbation finale des honoraires est traitée par le coordonnateur de programme de Basketball en fauteuil roulant Canada. À moins de changements majeurs dans la durée des cours établie plus haut, les honoraires de la personne-ressource sont fixés comme suit : pour le cours Compétition – Introduction, 500 \$; pour le cours Compétition – Introduction avancée, 750 \$; pour le cours Compétition – Développement, au moins 1 200 \$.
 - ❑ Les frais de déplacement engagés par la personne-ressource pour se rendre au lieu de la formation doivent être approuvés par le coordonnateur de programme de Basketball en fauteuil roulant Canada. Si la personne-ressource voyage en automobile, ses déplacements sont remboursables au taux de 0,38 \$/km, sur production du formulaire de réclamation de dépenses approprié fourni par Basketball en fauteuil roulant Canada. Si la personne-ressource doit se déplacer autrement qu'en automobile (en train ou en avion, par exemple), le transport doit être approuvé et réservé par le coordonnateur de programme de Basketball en fauteuil roulant Canada.
 - ❑ Le cas échéant, l'hébergement nécessaire à la personne-ressource pendant la durée de la formation doit être approuvé et réservé par le coordonnateur de programme de Basketball en fauteuil roulant Canada.
-

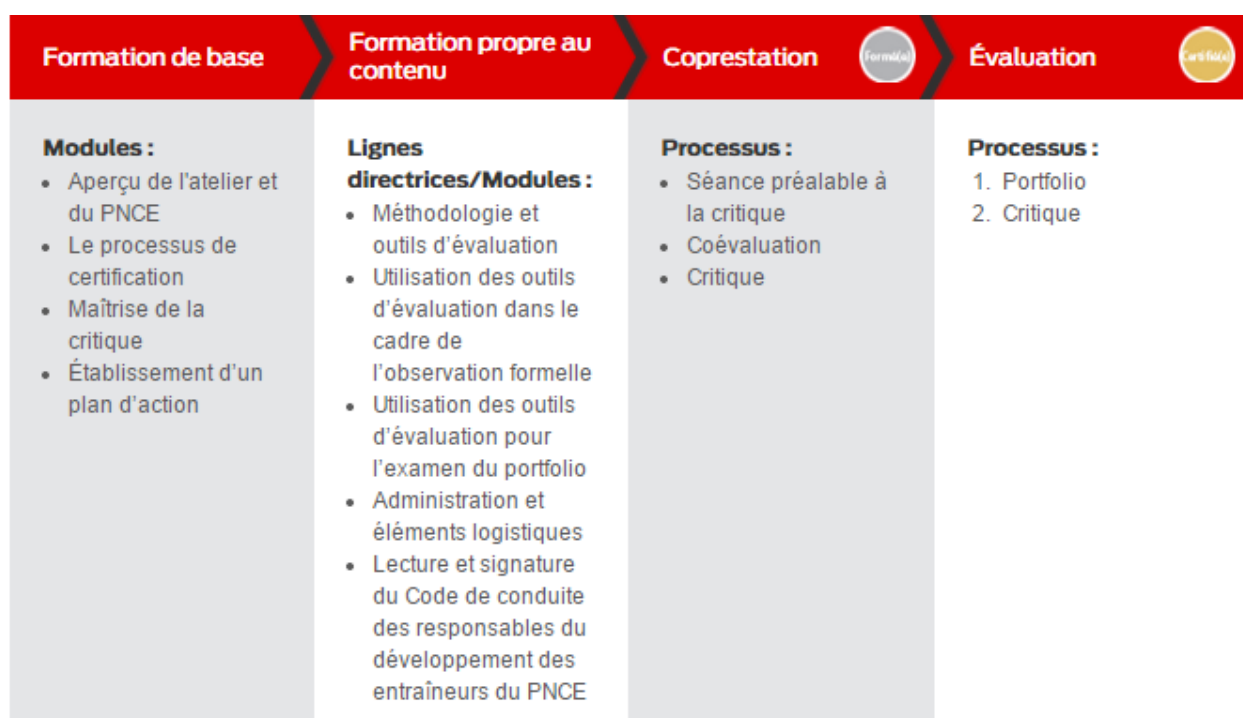
4.3 Évaluateur d'entraîneurs

Le rôle de l'évaluateur d'entraîneurs consiste à contribuer au développement des entraîneurs après que ceux-ci aient terminé leur formation du PNCE, notamment en appréciant et en évaluant les habiletés des entraîneurs, en participant à des séances de critique en leur compagnie et en effectuant un suivi auprès de ceux qui tentent d'obtenir le statut « Certifié ». Les évaluateurs d'entraîneurs sont des spécialistes du processus d'observation et ont une connaissance approfondie des résultats attendus, des critères et des preuves contenus dans les outils d'évaluation qui fixent les normes du PNCE que les entraîneurs doivent respecter dans un contexte sportif donné.

Les évaluateurs d'entraîneurs sont des ambassadeurs du PNCE en plus d'être une source d'information pour les entraîneurs qui désirent accroître et mesurer leurs habiletés

4.3.1 Comment devenir évaluateur d'entraîneurs

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.



Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/coach-evaluator-p156721>.

4.3.2 Sélection des évaluateurs d'entraîneurs

La réussite de tout programme d'évaluation repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies pour jouer le rôle d'évaluateurs d'entraîneurs. Il est manifestement essentiel que des mesures de contrôle de la qualité soient appliquées lors de la nomination d'un évaluateur d'entraîneurs, car tout le monde ne possède pas l'expérience, les habiletés et les attitudes requises pour remplir cette fonction efficacement.

Par conséquent, il est recommandé que les évaluateurs d'entraîneurs possèdent les qualités ci-après.

- Au moins trois ans d'expérience à titre d'entraîneur dans le contexte dans lequel les évaluations sont présentées.

- Respect des exigences relatives à la formation et/ou à l'évaluation de Prise de décisions éthiques du PNCE.
- Crédibilité auprès des pairs.
- Normes éthiques élevées et qualités de chef de file.
- Désir de voir croître le système de certification des entraîneurs de même que le sport.
- Temps et énergie à consacrer au processus d'évaluation.
- Habilités reconnues en matière d'accompagnement et d'animation.
- Capacité à se prêter à des réflexions critiques et à poser des questions.
- Capacité à écouter les candidats activement.

Bien que cela soit souhaitable, il n'est pas obligatoire que l'évaluateur d'entraîneurs occupe un échelon plus élevé dans la hiérarchie ou ait une expérience d'entraînement considérablement plus vaste que le candidat. Toutes les PR recevront une formation d'évaluateur dans le cadre de la formation de PR et conjugueront les fonctions d'évaluateur jusqu'à ce qu'un bassin suffisant d'évaluateurs soit formé. Un candidat entraîneur ne peut être évalué par la personne qui lui a donné sa formation.

Il est recommandé que les évaluateurs d'entraîneurs aient l'expérience, les antécédents et les habiletés propres au sport suivants :

L'ensemble de compétences recherchées chez les évaluateurs comprend :

- une bonne compréhension et une bonne expérience de tout le spectre du développement des habiletés en basketball en fauteuil roulant, en particulier au stade de développement pertinent;
- une bonne compréhension des principes de la croissance et du développement relatifs aux groupes d'âge et au DLTA dans chaque contexte;
- une bonne compréhension de la formation aux habiletés dans chaque contexte visé par leur formation éventuelle;
- la maîtrise manifeste des compétences fondamentales suivantes : la transmission de valeurs, le leadership, l'interaction, la résolution de problèmes et la pensée critique.

Les préalables applicables aux évaluateurs sont :

- la participation à une séance de formation des *évaluateurs* dirigée par un *formateur de responsables du développement des entraîneurs* (FRDE);
- la certification au stade du contexte visé par la formation d'*évaluateur*; ce préalable pourra faire l'objet d'une exemption donnée sur une base individuelle au cours des premières années de la mise en œuvre;
- le soutien de l'*évaluateur* par l'OPS.

4.3.3 Formation de base

La Formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs est un volet obligatoire de la formation des évaluateurs d'entraîneurs. Il est recommandé que la formation de base soit suivie avant la formation propre au contenu.

La formation de base est offerte par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire. Le calendrier des formations de base offertes dans chaque province se trouve à l'adresse <http://coach.ca/p156811>.

4.3.4 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des évaluateurs d'entraîneurs. La formation propre au contenu comprend un volet de microévaluation utilisant les outils d'évaluation propres au sport.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu.

La formation propre au contenu comprend également ce qui suit :

- une formation d'une durée de deux jours visant à aider les évaluateurs d'entraîneurs à se familiariser avec les outils qu'ils utiliseront dans le cadre de l'évaluation.

4.3.5 Coprestation

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent coévaluer en compagnie d'un responsable expérimenté du développement des entraîneurs avant d'effectuer une évaluation de façon autonome.

- La coévaluation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- Il est possible que le candidat évaluateur d'entraîneurs doive effectuer une coévaluation plusieurs fois avant d'effectuer une évaluation de façon autonome.

4.3.6 Évaluation

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent être évalués pour devenir des évaluateurs d'entraîneurs certifiés.

- L'évaluation des évaluateurs d'entraîneurs se fait par l'entremise de la présentation d'un portfolio.
- Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

4.3.7 Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent cumuler vingt points de PP au cours d'une période de cinq ans.

4.3.8 Honoraires

- Les honoraires sont fixés à 250 \$ par évaluation.
 - Les frais de déplacement engagés par l'évaluateur pour se rendre au lieu de l'évaluation doivent être approuvés par le coordonnateur de programme de Basketball en fauteuil roulant Canada. Si l'évaluateur voyage en automobile, ses déplacements sont remboursables au taux de 0,38 \$/km, sur production du formulaire de réclamation de dépenses approprié fourni par Basketball en fauteuil roulant Canada. Si l'évaluateur doit se déplacer autrement qu'en automobile (en train ou en avion, par exemple), le transport doit être approuvé et réservé par le coordonnateur de programme de Basketball en fauteuil roulant Canada.
 - Le cas échéant, l'hébergement nécessaire à l'évaluateur doit être approuvé et réservé par le coordonnateur de programme de Basketball en fauteuil roulant Canada.
-

4.4 Formateur de responsables du développement des entraîneurs

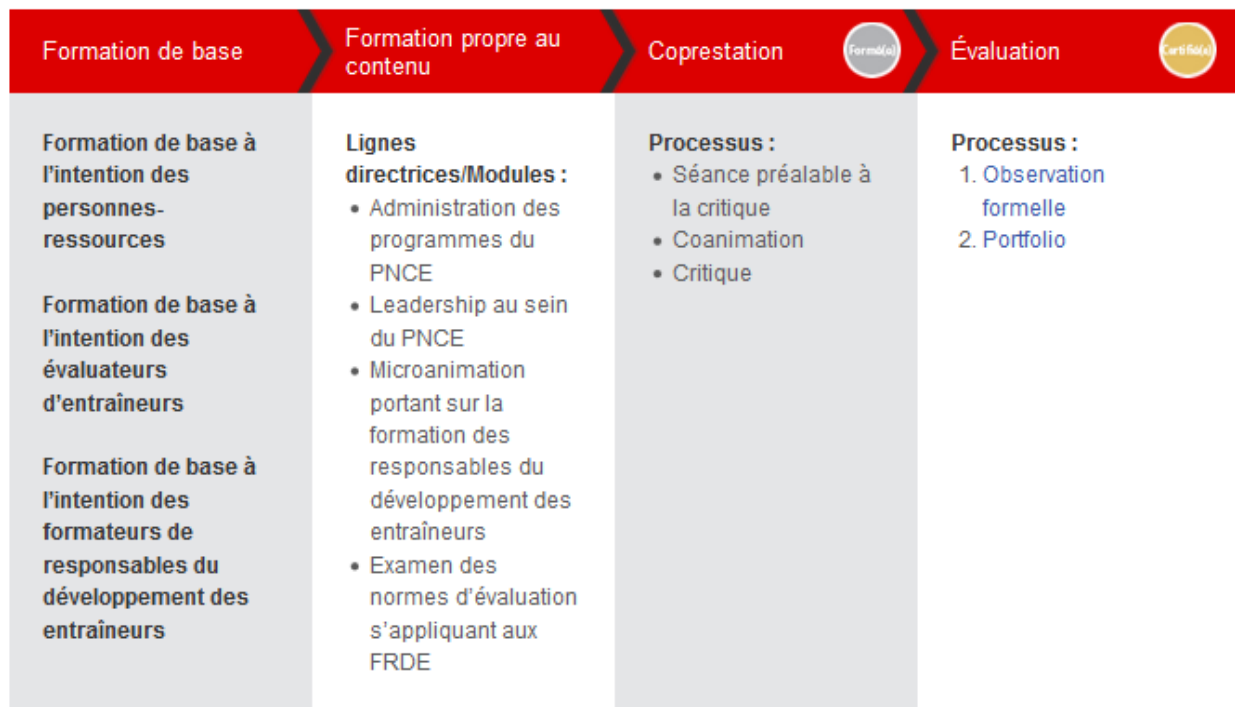
Le rôle du formateur de responsables du développement des entraîneurs (FRDE) consiste à former, à évaluer, à soutenir et à offrir du mentorat aux responsables du développement des entraîneurs, c.-à-d. les personnes-ressources (PR), les évaluateurs d'entraîneurs (EE) et les autres FRDE. De plus, les FRDE remplissent une fonction clé en faisant la promotion du PNCE.

Les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent posséder des connaissances et une expertise appropriées en matière d'animation dans le but de contribuer à la formation des responsables du développement des entraîneurs et de diriger des ateliers et des activités de perfectionnement professionnel à l'intention des responsables du développement des entraîneurs.

On s'attend à ce que les formateurs de responsables du développement des entraîneurs assument une plus grande part de responsabilité en appuyant les responsables du développement des entraîneurs lors des ateliers, des évaluations et dans le cadre de leur cheminement. Les FRDE doivent avoir la volonté et la capacité de fournir du soutien aux responsables du développement des entraîneurs, aux administrateurs de programmes et aux organismes de prestation hôtes.

4.4.1 Comment devenir formateur de responsables du développement des entraîneurs

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous :



Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/master-coach-developer-p156720>.

4.4.2 Sélection des formateurs de responsables du développement des entraîneurs

Basketball en fauteuil roulant est responsable de la formation et de la sélection de ses propres formateurs de responsables du développement des entraîneurs. Bien que certaines exigences puissent différer, on s'attend habituellement à ce que les FRDE :

- aient acquis cinq années d'expérience à titre de personne-ressource et/ou d'évaluateur d'entraîneurs;
- soient des personnes-ressources ou des évaluateurs d'entraîneurs certifiés;
- aient fait et réussi l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques;
- aient suivi une formation ou obtenu un diplôme dans un domaine lié à l'entraînement ou à la formation des entraîneurs;
- possèdent une expérience dans le domaine de l'entraînement ou dans un sport donné..

Là encore, bien que certaines exigences puissent être différentes, les tâches du FRDE consistent à :

- former les évaluateurs d'entraîneurs;
- évaluer les évaluateurs d'entraîneurs;
- agir comme mentor auprès des évaluateurs d'entraîneurs.

Il est recommandé que les responsables du développement des entraîneurs aient l'expérience, les antécédents et les habiletés propres au sport suivants :

- L'ensemble de compétences recherchées chez les FRDE comprend :**
 - de l'expérience dans l'accompagnement ou le mentorat d'entraîneurs, de préférence en basketball en fauteuil roulant;
 - de l'expérience dans la prestation de formation technique en basketball en fauteuil roulant aux adultes;
 - une connaissance du paradigme de la formation des entraîneurs du PNCE.
- Les préalables applicables aux FRDE sont :**
 - Posséder la certification complète Compétition – Développement en basketball en fauteuil roulant (de préférence); ce préalable pourra faire l'objet d'une exemption donnée sur une base individuelle au cours des premières années de la mise en œuvre.
 - Posséder le titre de responsable du développement des entraîneurs en basketball en fauteuil roulant.
 - Participer à une séance de formation des responsables du développement des entraîneurs.

4.4.3 Formation de base

La Formation de base à l'intention des personnes-ressources, la Formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs et la Formation de base à l'intention des formateurs de responsables du développement des entraîneurs sont des volets obligatoires de la formation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs.

Il est recommandé que toutes les formations de base soient suivies avant la formation propre au contenu.

Les formations de base sont offertes par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire. Le calendrier des formations de base offertes dans chaque province se trouve à l'adresse <http://coach.ca/-p156811>.

4.4.4 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs. La formation propre au contenu comprend un volet de microanimation portant sur la matière qui sera présentée par les formateurs d'évaluateurs.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu.

La formation propre au contenu comprend également ce qui suit :

- Un atelier de 2 jours visant à aider les formateurs de responsables du développement des entraîneurs à se familiariser avec le contenu qu'ils présenteront.

4.4.5 Coprestation

Tous les formateurs de responsable du développement des entraîneurs doivent coanimer un atelier de formation des personnes-ressources et/ou des évaluateurs d'entraîneurs en compagnie d'un responsable expérimenté du développement des entraîneurs avant d'animer un atelier de façon autonome.

- La coanimation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- Il est possible que le candidat formateur de responsables du développement des entraîneurs doive coanimer plusieurs ateliers avant d'animer de façon autonome.

4.4.6 Évaluation

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent être évalués pour devenir des formateurs de responsables du développement des entraîneurs certifiés.

- L'évaluation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs se fait par l'entremise de la présentation d'un portfolio.
- Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

4.4.7 Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent cumuler vingt points de PP au cours d'une période de cinq ans.

4.4.8 Honoraires

- Les honoraires sont fixés à 250 \$ par évaluation.
 - Les frais de déplacement engagés par l'évaluateur de responsables du développement des entraîneurs pour se rendre au lieu de l'évaluation doivent être approuvés par le coordonnateur de programme de Basketball en fauteuil roulant Canada. Si l'évaluateur
-

de responsables du développement des entraîneurs voyage en automobile, ses déplacements sont remboursables au taux de 0,38 \$/km, sur production du formulaire de réclamation de dépenses approprié fourni par Basketball en fauteuil roulant Canada. Si l'évaluateur de responsables du développement des entraîneurs doit se déplacer autrement qu'en automobile (en train ou en avion, par exemple), le transport doit être approuvé et réservé par le coordonnateur de programme de Basketball en fauteuil roulant Canada.

- ❑ Le cas échéant, l'hébergement nécessaire à l'évaluateur de responsables du développement des entraîneurs doit être approuvé et réservé par le coordonnateur de programme de Basketball en fauteuil roulant Canada.
-

5 MODÈLE OPÉRATIONNEL

5.1 Communication

5.1.1 Inclusion, accessibilité et langues officielles

Toutes les composantes du PNCE seront accessibles et inclusives pour les personnes des deux sexes, les minorités visibles, les collectivités autochtones et les personnes ayant un handicap. Le langage et le contenu devraient être adaptés aux différents groupes cibles. De plus, pour chaque contexte, tous les documents doivent être lancés simultanément dans les deux langues officielles à la suite de l'approbation finale.

5.1.2 Droits d'auteur

Conjointement avec Basketball en fauteuil roulant Canada, l'ACE doit détenir les droits d'auteur de tous les documents produits par Basketball en fauteuil roulant Canada avec le soutien financier de l'ACE. Les principes de cette entente sont les suivants :

- Basketball en fauteuil roulant Canada accepte de fournir tous les avertissements relatifs aux droits d'auteur;
- Basketball en fauteuil roulant Canada doit inclure et utiliser les lignes directrices approuvées se rapportant à la reconnaissance du PNCE. L'ACE remettra à Basketball en fauteuil roulant Canada les documents en format électronique (ou les illustrations prêtes à photographier) dans les deux langues officielles afin qu'ils soient intégrés dans les documents finaux de Basketball en fauteuil roulant Canada;
- Basketball en fauteuil roulant Canada et l'ACE sont copropriétaires des droits d'auteur internationaux, et mention doit être faite de Basketball en fauteuil roulant Canada;
- Basketball en fauteuil roulant Canada peut diffuser et vendre, comme elle le juge approprié, les ressources non intégrées et gardera la totalité des recettes provenant de ses propres ventes. La vente des documents intégrés sera régie par les modalités stipulées dans le protocole d'entente signé par l'ACE et Basketball en fauteuil roulant Canada;
- l'ACE peut, à son gré, utiliser le contenu de ces ressources dans des documents se rapportant à la formation des entraîneurs.

5.1.3 Reconnaissance et mention

Toutes les ressources produites du PNCE doivent être conformes aux exigences suivantes :

- porter les logos de coach.ca et du PNCE sur la page de titre ou l'écran titre de chaque document du PNCE;
 - reconnaître convenablement le gouvernement du Canada;
 - mentionner clairement la copropriété des droits d'auteur de Basketball en fauteuil roulant Canada et de l'ACE en ce qui concerne le matériel élaboré grâce au soutien financier de l'ACE, et la propriété unique des droits d'auteur de Basketball en fauteuil roulant Canada en ce qui a trait au matériel élaboré sans le soutien financier de l'ACE;
 - porter la mention « Imprimé au Canada » si ce sont des documents imprimés;
 - reconnaître adéquatement le contenu provenant d'autres sources;
 - indiquer le numéro de version et la date de production.
-

Elles doivent comporter la mention de reconnaissance suivante :

« Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport ainsi que l'Association canadienne des entraîneurs. »

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

« L'Association canadienne des entraîneurs collige vos qualifications du PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE, conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos informations soient collectées et partagées, selon les modalités prévues dans la politique sur la confidentialité. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez faire parvenir un courriel à l'adresse coach@coach.ca. »

Il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'ACE pour reproduire le matériel, y compris le contenu, les photos et les illustrations.

5.1.4 Stratégie

Basketball en fauteuil roulant Canada reconnaît l'importance d'une stratégie de communication uniforme et bien élaborée, qui tient toutes les parties prenantes au courant de l'évolution et des avantages du programme. Basketball en fauteuil roulant Canada entend établir un réseau de diffusion englobant les OPS, leurs coordonnateurs de la formation des entraîneurs, les FPR, les évaluateurs et les PR, afin de communiquer les changements, les mises à jour et les nouveautés. L'ensemble des nouvelles et événements du PNCE seront présentés dans le bulletin mensuel *Tip Off* de Basketball en fauteuil roulant Canada, dans la section Nouvelles et la zone des membres du site Web, ainsi qu'aux réunions pertinentes, notamment l'assemblée générale annuelle. Basketball en fauteuil roulant Canada se chargera aussi d'animer des conférences téléphoniques où les entraîneurs et les OPS pourront s'informer des dernières nouvelles et participer à une séance de questions.

5.2 Responsabilités et planification

5.2.1 Organisme national de sport (ONS)

Basketball en fauteuil roulant Canada recrutera des membres du personnel qui se chargeront de concrétiser les objectifs du PNCE. Le personnel prévu comprend :

- un agent de liaison avec le personnel de Basketball en fauteuil roulant Canada;
- des formateurs de personnes-ressources;
- des formateurs d'évaluateurs.

Basketball en fauteuil roulant Canada, en collaboration avec l'OPS, recrutera des membres du personnel qui se chargeront de concrétiser les objectifs du PNCE. Le personnel prévu comprend :

- un agent de liaison avec le personnel de l'OPS;
- des personnes-ressources;
- des évaluateurs.

Basketball en fauteuil roulant Canada recrutera et formera ce groupe de formateurs en recherchant des candidats possédant une maîtrise manifeste des compétences fondamentales suivantes : la transmission de valeurs, le leadership, l'interaction, la résolution de problèmes et la pensée critique. L'agent de liaison avec Basketball en fauteuil roulant Canada sera chargé de coordonner les activités liées aux cadres des entraîneurs et des athlètes, ainsi que le processus de planification; il relèvera de la direction de Basketball en fauteuil roulant Canada. Ce membre du personnel aura la tâche de gérer le plan de communications et de rendre compte des résultats produits par les efforts de formation des entraîneurs aux parties prenantes de Basketball en fauteuil roulant Canada.

Basketball en fauteuil roulant Canada formera également un comité des entraîneurs pour superviser toutes les décisions prises à l'interne à l'égard du PNCE, de l'ACE et du DLTA. Le mandat du comité sera rédigé afin de préciser sa composition, ses responsabilités et sa stratégie de production de rapports.

5.2.2 Organismes provinciaux de sport (OPS)

À l'échelle de l'association provinciale, l'OPS sera responsable des mêmes activités que Basketball en fauteuil roulant Canada à l'échelon national. L'OPS jouera un rôle de direction au sein de la province et surveillera les résultats des programmes de formation des entraîneurs, en signalant à l'agent de liaison de Basketball en fauteuil roulant Canada les difficultés, les améliorations recommandées ou les obstacles à la mise en œuvre des nouveaux programmes. L'OPS administrera et coordonnera les activités en coordination avec Basketball en fauteuil roulant Canada.

5.2.3 Le Casier (la Banque de données du PNCE)

L'entrée dans Le Casier de tous les renseignements relatifs aux événements, aux ateliers, à la coanimation, à l'évaluation et aux points de PP sera assurée directement par Basketball en fauteuil roulant Canada. Les OPS auront la responsabilité d'informer Basketball en fauteuil roulant Canada des détails de ces événements. Basketball en fauteuil roulant Canada collaborera étroitement avec les OPS pour assurer la tenue d'un registre exact des points de PP.

5.2.4 Recrutement, rétention et reconnaissance

Recrutement

Il s'avère nécessaire de former davantage de PR et d'évaluateurs afin de continuer à dispenser nos ateliers d'entraînement partout au pays et d'assurer la certification de nos entraîneurs formés. Pour ce faire, Basketball en fauteuil roulant Canada formera un comité des entraîneurs qui contribuera à la création, à la mise en œuvre et à l'évaluation de ce processus.

Le comité des entraîneurs collaborera étroitement avec les OPS afin de mesurer leurs besoins et d'offrir des options viables pour l'atteinte des objectifs établis par l'association provinciale en matière de formation et de certification des PR et des évaluateurs. Cette tâche comprendra l'établissement d'une liste des dates et lieux des cours, la définition d'objectifs quant au nombre de PR et d'évaluateurs requis dans chaque province et l'élaboration d'une stratégie de communication pour rendre l'information relative aux cours facile à consulter par les candidats potentiels. Ce processus assurera le maintien d'un effectif adéquat de PR et d'évaluateurs d'un océan à l'autre.

Tous les deux ans, le comité des entraîneurs révisera le programme de formation des PR et des évaluateurs, de même que nos profils Fondements, Compétition – Développement, Compétition – Introduction et Compétition – Introduction avancée. Le comité des entraîneurs collaborera étroitement avec le coordonnateur de programme de Basketball en fauteuil roulant Canada afin de déterminer les occasions potentielles de former de nouvelles PR et de nouveaux évaluateurs, ce qui comprend notamment les camps de l'Académie, les camps nationaux U -19 et le super-stage de Basketball Canada.

Rétention

Le coordonnateur de programme et le comité des entraîneurs, en étroite collaboration avec les OPS, veilleront à ce que toutes leurs PR et tous leurs évaluateurs demeurent actifs et accumulent le nombre de points de PP nécessaire au maintien de leur certification.

Reconnaissance

Basketball en fauteuil roulant Canada organise un banquet annuel de remise de prix à l'occasion des Championnats nationaux de la Ligue canadienne de basketball en fauteuil roulant. À l'occasion de ce banquet, des prix sont remis à des joueurs et à des entraîneurs dont la candidature a été soumise par leur OPS; la décision finale est prise par le Comité national. Une fois formé, le comité des entraîneurs discutera de la possibilité d'inclure les PR et les évaluateurs à ce processus de mise en candidature afin de souligner les efforts constants au bénéfice du basketball en fauteuil roulant au Canada. Le comité étudiera aussi la possibilité de présenter des portraits de PR et d'évaluateurs dans notre site Web.

5.3 Barème de frais, paiements et honoraires

5.3.1 Frais d'inscription aux ateliers

Les frais d'inscription aux ateliers sont établis à la discrétion du comité hôte.

5.3.2 Honoraires des responsables du développement des entraîneurs

Les honoraires applicables à chaque séance de formation ou d'évaluation sont indiqués dans les sections pertinentes du présent document.

5.4 Maintien de la certification et perfectionnement professionnel

L'Association canadienne des entraîneurs et ses partenaires sont d'avis qu'il est important que les entraîneurs titulaires d'une certification du PNCE participent à des programmes de perfectionnement professionnel qui font la promotion de valeurs telles que l'apprentissage continu et le partage de connaissances dans le domaine de l'entraînement.

Pour maintenir le statut « Certifié », les entraîneurs du PNCE devront accumuler des points de perfectionnement professionnel (PP). Les points de PP peuvent être accumulés par l'entremise de nombreuses activités auxquelles les entraîneurs prennent déjà part. Dans la plupart des cas, les entraîneurs accumulent déjà les points de PP nécessaires – le maintien du statut « Certifié » constitue simplement une façon nouvelle de documenter cette acquisition de points et de reconnaître les efforts fournis par les entraîneurs.

Le maintien de la certification est essentiel pour :

- assurer que les entraîneurs demeurent à la fine pointe des nouvelles pratiques et connaissances en matière d'entraînement;
- défendre l'intégrité du PNCE;
- correspondre aux normes en vigueur dans d'autres professions;
- faire ressortir l'importance de l'apprentissage permanent et de l'amélioration continue.

Dans le cadre du PNCE, la certification est valide pour une période de cinq ans. Le concept de « durée de la certification du PNCE » s'applique aux entraîneurs :

- qui ont déjà obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les Niveaux;
- qui ont obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les Niveaux pendant que ce dernier est encore en vigueur;
- qui ont obtenu leur certification en vertu des normes relatives à la certification et aux gradations de base d'un contexte du PNCE.

Le maintien de la certification doit sous-tendre la pratique active de l'entraînement et le perfectionnement professionnel.

| | Nombre minimal de crédits de perfectionnement professionnel requis si la période établie pour le renouvellement de la certification est : |
|--|--|
| Contexte (y compris les gradations) | 5 ans |
| Fondements | 10 points |
| Compétition – Introduction Compétition – Introduction avancée | 20 points |
| Compétition – Développement | 30 points |

Le tableau ci-dessous décrit les occasions de perfectionnement professionnel et les points auxquels elles donnent droit.

| | Catégorie d'activité | Points | Restrictions |
|------------------------|--|---|--|
| Propre au sport | Pratique active de l'entraînement | 1 point/an pour chaque saison à titre d'entraîneur OU 1 point/an pour les activités en tant que personne-ressource ou évaluateur d'entraîneurs | Jusqu'à concurrence d'un nombre maximal de points égal à la durée, en années, de la période établie pour le renouvellement de la certification (5 points pour une période est de 5 ans. |
| | Activité du PNCE | 5 points/module de formation ou activité d'évaluation | Pas de nombre maximal ou minimal |
| | Activité ne faisant pas partie du PNCE | 1 point/heure d'activité, jusqu'à concurrence de 3 points | Pas de nombre maximal ou minimal |
| | Activité autodirigée par l'entraîneur | 3 points pour la période pendant laquelle la certification est valable | Maximum de 3 points pour la période établie pour le renouvellement de la certification. |
| | Réévaluation dans le contexte | 100 % des points requis pour le crédit de PP dans le contexte | Aucune autre activité de PP n'est requise si l'entraîneur opte pour la réévaluation. |
| Multisport | Activité du PNCE | 5 points/module de formation ou activité d'évaluation | Pas de nombre maximal ou minimal |
| | Activité ne faisant pas partie du PNCE | 1 point/heure d'activité, jusqu'à concurrence de 3 points | Jusqu'à concurrence de 50 % des crédits de PP requis pour le contexte durant la période établie pour le renouvellement de la certification. |

Barème de points de PP applicable aux profils Compétition – Introduction et Compétition – Introduction avancée

| | Catégorie d'activité | Points | Restrictions |
|-------------------------------|---|--|---|
| Propre au sport | Pratique active de l'entraînement | 1 point/an pour chaque saison à titre d'entraîneur | Maximum de 5 points par période de renouvellement |
| | | OU | |
| | | 1 point/an pour les activités en tant que personne-ressource ou évaluateur d'entraîneurs | |
| | Cours de basketball en fauteuil roulant du PNCE | 2 points par cours aux profils Compétition – Introduction et Compétition – Introduction avancée | Maximum de 4 points par période de renouvellement |
| | Activité de basketball en fauteuil roulant ne faisant pas partie du PNCE (premiers soins, RCR, autres cours homologués) | 3 points par cours homologué de 8 heures | Maximum de 6 points par période de renouvellement |
| | Activité autodirigée par l'entraîneur | De 1 à 3 points, selon la portée et la nature de l'activité | Maximum de 3 points par période de renouvellement |
| | Entraînement à l'Académie | 3 points par semaine passée à l'Académie | Maximum de 6 points par période de renouvellement |
| | Programme de mentorat officiel de Basketball en fauteuil roulant Canada | 2 points pour le mentorat par un pair, 3 points pour le mentorat par un responsable du développement des entraîneurs | Maximum de 3 points par période de renouvellement |
| Réévaluation dans le contexte | s.o. | Aucune autre activité de PP n'est requise si l'entraîneur choisit cette option. | |
| Multisport | Activité du PNCE | 3 points chacun pour Théorie A et Théorie B; 2 points pour les modules Compétition – Développement | Maximum de 6 points par période de renouvellement |
| | Activité ne faisant pas partie du PNCE | 3 points pour un cours d'entraînement de 2 jours approuvé | Maximum de 3 points par période de renouvellement |

Barème de points de PP applicable au profil Compétition – Développement

| | Catégorie d'activité | Points | Restrictions |
|-----------------|---|--|--|
| Propre au sport | Pratique active de l'entraînement | 1 point par année pour une saison à titre d'entraîneur | Maximum de 5 points par période de renouvellement |
| | Cours de basketball en fauteuil roulant du PNCE | 2 points par cours du profil Compétition – Développement, y compris le cours suivi pendant la période de renouvellement aux fins de l'évaluation. 2 points par module Compétition – Développement. | Maximum de 6 points par période de renouvellement |
| | Activité de basketball en fauteuil roulant ne faisant pas partie du PNCE (premiers soins, RCR, autres cours homologués) | 3 points par cours homologué de 8 heures | Maximum de 6 points par période de renouvellement |
| | Activité autodirigée par l'entraîneur (soumise et approuvée d'avance) | De 1 à 3 points, selon la portée et la nature de l'activité | Maximum de 3 points par période de renouvellement |
| | Entraînement à l'Académie | 3 points par semaine passée à l'Académie | Maximum de 6 points par période de renouvellement |
| | Rapport de compétition | 2 points | Obligatoire |
| | Observation et évaluation en situation d'entraînement et de jeu | 5 points | Obligatoire |
| | Programme de mentorat officiel de Basketball en fauteuil roulant Canada | 3 points pour le mentorat par un responsable du développement des entraîneurs | Élément requis pour la première période de renouvellement. Également requis pour la deuxième période de renouvellement, mais le mentorat par un pair est également acceptable. |
| | Diplôme d'entraîneur avancé | 3 points par module | 3 points par module |
| Multisport | Activité du PNCE | 3 points chacun pour Théorie A et Théorie B; 2 points par module Compétition – Développement | Maximum de 8 points par période de renouvellement |
| | Activité ne faisant pas partie du PNCE | 3 points pour un cours d'entraînement de 2 jours approuvé | Maximum de 3 points par période de renouvellement |

Barème de points de PP applicable aux personnes-ressources et aux formateurs de personnes-ressources

| | Catégorie d'activité | Points | Restrictions |
|-------------------------------|---|--|---|
| Propre au sport | Pratique active de l'entraînement | 1 point/an pour chaque saison à titre d'entraîneur | Maximum de 5 points par période de renouvellement |
| | | OU | |
| | | 1 point/an pour les activités en tant que PR ou FPR | |
| | Cours de basketball en fauteuil roulant du PNCE | 2 points par cours | Maximum de 4 points par période de renouvellement |
| | Événements et ateliers de basketball en fauteuil roulant | 1 point par événement, atelier ou cours de 4 heures | Maximum de 6 points par période de renouvellement |
| | Activité autodirigée par l'entraîneur | De 1 à 3 points, selon la portée et la nature de l'activité | Maximum de 3 points par période de renouvellement |
| | Entraînement à l'Académie | 3 points par semaine passée à l'Académie | Maximum de 3 points par période de renouvellement |
| | Programme de mentorat officiel de Basketball en fauteuil roulant Canada | 2 points pour le mentorat par un pair, 3 points pour le mentorat par un responsable du développement des entraîneurs | Maximum de 3 points par période de renouvellement |
| Réévaluation dans le contexte | s.o. | Aucune autre activité de PP n'est requise si la PR ou le FPR choisit cette option | |
| Multisport | Activité du PNCE | 2 points par module multisport du PNCE | Maximum de 6 points par période de renouvellement |
| | Activité ne faisant pas partie du PNCE | 1 point par événement, atelier ou cours de 4 heures ou par séance de conférences | Maximum de 6 points par période de renouvellement |

Barème de points de PP applicable aux évaluateurs d'entraîneurs et aux formateurs d'évaluateurs

| | Catégorie d'activité | Points | Restrictions |
|-------------------------------|---|--|---|
| Propre au sport | Pratique active de l'entraînement | 1 point/an pour chaque saison à titre d'entraîneur | Maximum de 5 points par période de renouvellement |
| | | OU | |
| | | 1 point/an pour les activités en tant qu'évaluateur ou FE | |
| | Cours de basketball en fauteuil roulant du PNCE | 2 points par cours | Maximum de 4 points par période de renouvellement |
| | Événements et ateliers de basketball en fauteuil roulant | 1 point par événement, atelier ou cours de 4 heures | Maximum de 6 points par période de renouvellement |
| | Activité autodirigée par l'entraîneur | De 1 à 3 points, selon la portée et la nature de l'activité | Maximum de 3 points par période de renouvellement |
| | Entraînement à l'Académie | 3 points par semaine passée à l'Académie | Maximum de 3 points par période de renouvellement |
| | Programme de mentorat officiel de Basketball en fauteuil roulant Canada | 2 points pour le mentorat par un pair, 3 points pour le mentorat par un responsable du développement des entraîneurs | Maximum de 3 points par période de renouvellement |
| Réévaluation dans le contexte | s.o. | Aucune autre activité de PP n'est requise si l'évaluateur ou le FE choisit cette option | |
| Multisport | Activité du PNCE | 2 points par module multisport du PNCE | Maximum de 6 points par période de renouvellement |
| | Activité ne faisant pas partie du PNCE | 1 point par événement, atelier ou cours de 4 heures ou par séance de conférences | Maximum de 6 points par période de renouvellement |

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/maintien-de-la-certification-s16745>.

5.5 Contrôle de la qualité

5.5.1 Évaluation des cours

Basketball en fauteuil roulant Canada a conçu une évaluation en ligne pour chacun des cours dispensés. Les entraîneurs, les PR et les évaluateurs remplissent cette évaluation à la fin du cours et la soumettent électroniquement. Les données de ces sondages sont hébergées en ligne et utilisées pour la conception des cours subséquents.

5.5.2 Suivi et évaluation du programme

Basketball en fauteuil roulant Canada examinera la qualité de ses programmes et ses besoins en ressources sur une base annuelle. L'examen de la qualité portera alors sur les éléments suivants :

- le cas échéant, les résultats des examens de programme réalisés par l'Association canadienne des entraîneurs ou un organisme subventionnaire tel que Sport Canada;
- le cas échéant, les améliorations recommandées par les parties prenantes qui participent à la prestation des programmes ou qui sont touchées par les programmes de formation;
- un examen du programme selon les suggestions contenues dans les formulaires d'évaluation soumis par les entraîneurs et les personnes-ressources à la fin des cours;
- les améliorations à la formation des personnes-ressources suggérées dans les évaluations de cours;
- les besoins financiers associés au recrutement et à la formation de personnel supplémentaire;
- les besoins en formation et en développement de personnel afin de respecter le profil linguistique et géographique des OPS;
- la production d'un rapport contenant le nombre d'ateliers dispensés, le nombre d'entraîneurs participants, la liste des PR et des FPR actifs, le nombre d'évaluations effectuées, ainsi que les recommandations et suggestions contenues dans les formulaires d'évaluation remplis au cours de l'année précédente.

Basketball en fauteuil roulant Canada analysera les résultats de l'examen et adoptera sur une base continue les améliorations mises au point par le Programme national de certification des entraîneurs. Les principes de l'amélioration continue et du perfectionnement professionnel des entraîneurs seront mis en application.

5.5.3 Cycle de révision et de mise à jour

Basketball en fauteuil roulant Canada, avec l'aide du comité des entraîneurs, révisera ses programmes du PNCE en synchronisme avec le cycle des Jeux du Canada. Tous les deux ans, nous réviserons en alternance les profils Compétition – Introduction et Compétition – Introduction avancée, de même que le contexte Entraîneur communautaire et le profil Compétition – Développement.

5.6 Restrictions concernant l'âge minimal

La Politique sur l'âge minimum du PNCE précise ce qui suit.

Les personnes âgées de 14 à 16 ans peuvent s'inscrire et terminer le PNCE ou suivre des possibilités de formation admissibles au PNCE dans les cas suivants :

L'ACE a approuvé la demande de Basketball en fauteuil roulant Canada précisant que cet ONS :

- prévoit offrir le PNCE ou des possibilités de développement admissibles au PNCE aux personnes de moins de 16 ans;
- accepte d'offrir de telles possibilités dans le cadre du PNCE;
- accepte de soumettre et de maintenir les dossiers dans la Banque de données du PNCE.

OU

Le gouvernement provincial/territorial ou l'agence de prestation autorisée peut permettre l'inscription aux modules multisports.

Si un partenaire choisit de signer la *Déclaration du PNCE sur l'éducation des entraîneurs de moins de 16 ans*, la date de mise en œuvre prendra effet pas moins de 60 jours à partir de la date de soumission à l'ACE.

Conformément à la politique, les entraîneurs de moins de 16 ans qui prennent part aux activités du PNCE ne recevront pas de crédits si Basketball en fauteuil roulant Canada n'a pas signé la déclaration susmentionnée. À partir de la date à laquelle Basketball en fauteuil roulant Canada soumet la *Déclaration du PNCE sur l'éducation des entraîneurs de moins de 16 ans*, l'ONS doit attendre au moins 60 jours avant de former des entraîneurs de 14 ou 15 ans.

Pour un complément d'information, veuillez communiquer avec Basketball en fauteuil roulant Canada.

6 OUTILS

6.1 Code d'éthique du PNCE



Code d'éthique du PNCE



Qu'est-ce qu'un code d'éthique?

Un code d'éthique définit ce qui est considéré comme étant une conduite acceptable et un comportement correct. Il est le reflet des valeurs adoptées par un groupe. Ces valeurs sont généralement organisées en une série de principes de base qui définissent les normes de comportement attendues des membres dans l'accomplissement de leurs fonctions. À cet égard, le *Code d'éthique du PNCE* peut être utile lorsqu'on est confronté(e) à certaines problématiques qui surviennent en sport.

Pourquoi un code d'éthique pour les entraîneur(e)s?

Certaines valeurs considérées fondamentales en entraînement ont été exprimées sous la forme d'une série de principes dans le *Code d'éthique du PNCE*. Ces principes illustrent les devoirs et les responsabilités des entraîneur(e)s, mais ils peuvent également s'appliquer à d'autres intervenant(e)s du sport, p. ex., les officiel(le)s et les responsables de l'administration.

Le *Code d'éthique du PNCE* peut aider les entraîneur(e)s à évaluer certaines problématiques pouvant survenir en sport, car il représente un point de référence pour ce qui est «de la bonne chose à faire». À titre d'exemple, le code d'éthique aide les entraîneur(e)s à prendre des décisions réfléchies concernant l'équilibre dans l'atteinte d'objectifs personnels ou d'équipe et les moyens par lesquels ces objectifs seront atteints.

Valeurs sur lesquelles se fonde le *Code d'éthique du PNCE*

Le *Code d'éthique du PNCE* est une version simplifiée du *Code d'éthique d'Entraîneurs du Canada* (anciennement l'Association canadienne des entraîneurs professionnels). Toutefois, les deux codes abordent les mêmes valeurs fondamentales que sont la sécurité, l'entraînement responsable, l'intégrité dans les relations, le respect des athlètes et le respect du sport. Ces valeurs sont exprimées dans le cadre de cinq (5) principes éthiques de base.

1. Sécurité physique et santé des athlètes
2. Entraîner de façon responsable
3. Intégrité dans les rapports avec les autres
4. Respect des athlètes
5. Honneur du sport

Le tableau suivant met en évidence certaines implications de ces principes pour les entraîneur(e)s.

Principes éthiques et comportements/attentes qui leur sont associés

| Principes | Normes de comportement attendues des entraîneur(e)s |
|--|---|
| Sécurité physique et santé des athlètes | S'assurer que les sites d'entraînement ou de compétition soient sécuritaires en tout temps. |
| | Être prêt(e) à intervenir rapidement et de façon appropriée en cas d'urgence. |
| | Éviter de mettre les athlètes dans des situations présentant des risques inutiles ou non adaptés à leur niveau. |
| | Chercher à préserver la santé ou le bien-être présents ou futurs des athlètes. |
| Entraîner de façon responsable | Utiliser judicieusement l'autorité associée à sa position et prendre des décisions qui sont dans le meilleur intérêt des athlètes. |
| | Favoriser le développement de l'estime de soi des athlètes. |
| | Éviter de tirer un avantage personnel d'une situation ou d'une décision. |
| | Connaître ses limites sur le plan des connaissances/compétences au moment de prendre des décisions, de donner des consignes ou d'agir. |
| | Honorer les engagements, la parole donnée et les objectifs sur lesquels il y a eu entente. |
| Intégrité dans les rapports avec les autres | Maintenir la confidentialité et le caractère privé des informations personnelles et les utiliser de façon appropriée. |
| | Éviter les situations qui peuvent affecter l'objectivité ou l'impartialité des fonctions d'entraîneur(e). |
| | S'abstenir de tout comportement constituant du harcèlement ou une relation inappropriée avec un(e) athlète. |
| Respect | S'assurer de suivre un processus équitable au moment de prendre des décisions. |
| | S'assurer que chacun soit traité de façon égale, peu importe le potentiel athlétique, la race, l'ascendance, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, la langue, la croyance, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état matrimonial, la situation familiale ou le handicap. |
| | Préserver la dignité de chaque personne lors des interactions avec les autres. |
| Honneur du sport | Respecter les principes, règles ou politiques en vigueur. |
| | Observer et faire observer tous les règlements de façon stricte. |
| | Vouloir se mesurer à un(e) adversaire dans l'équité. |
| | Maintenir sa dignité en toutes circonstances et faire preuve de contrôle de soi. |
| | Respecter les officiel(le)s et accepter leurs décisions sans douter de leur intégrité. |

6.2 Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE

On s'attend à ce que chaque responsable du développement des entraîneurs lise, comprenne et signe le présent Code de conduite.

Préambule

En tant que responsable du développement des entraîneurs au sein du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) pour le compte de Basketball en fauteuil roulant Canada, moi, _____ (Nom et N° de PNCE), accepte formellement d'avoir un comportement conforme au présent Code de conduite.

Je comprends que si je ne respecte pas les conditions du présent Code de conduite, je pourrais m'exposer à des sanctions, y compris à la révocation de mon statut de certification de responsable du développement des entraîneurs.

Code de conduite

Je dois :

- participer à tous les volets d'entraînement et d'évaluation requis dans le cadre du cheminement des responsables du développement des entraîneurs;
 - appuyer les objectifs et buts communs de Basketball en fauteuil roulant Canada éviter de discréditer des commanditaires, fournisseurs, employeurs ou autres partenaires reconnus;
 - soutenir le personnel clé et les systèmes du PNCE et de ses organismes partenaires (Association canadienne des entraîneurs, Sport Canada, agences provinciales ou territoriales de prestation, organismes nationaux de sport);
 - faire preuve d'un comportement éthique en tout temps et m'engager à respecter le *Code d'éthique du PNCE*;
 - prendre part à toutes les activités de perfectionnement professionnel exigées pour mon épanouissement à titre de responsable du développement des entraîneurs et constamment m'efforcer d'améliorer mes habiletés personnelles et ma performance;
 - faire preuve d'un comportement professionnel exemplaire pendant les ateliers ou sur les lieux d'une évaluation;
 - aborder les questions et problèmes techniques et non techniques avec une attitude professionnelle et respectueuse en cherchant des solutions conformes à la procédure établie;
 - placer l'intérêt supérieur de ceux et celles qui participent aux ateliers/activités d'évaluation au-delà de mon propre intérêt;
 - m'abstenir de toute forme de harcèlement : physique, émotionnel, psychologique ou sexuel. Pour les besoins du présent Code de conduite, le harcèlement sexuel comprend tout élément ci-après :
-

- l'utilisation du pouvoir ou de l'autorité dans le but de forcer une autre personne à se livrer à une activité sexuelle ou à tolérer une activité sexuelle. Cette utilisation du pouvoir peut notamment comprendre des menaces explicites ou implicites de représailles en cas de refus ou la promesse de récompenses en cas d'acceptation;
- l'utilisation volontaire ou répétée de commentaires, d'anecdotes, de gestes ou de touchers non sollicités à caractère sexuel qui sont répréhensibles et importuns ou qui créent un environnement injurieux, hostile ou intimidant et qui peuvent raisonnablement être considérés comme dommageables pour l'individu visé ou ses coéquipiers.

Responsabilité

En cas de mésentente ou de mauvaise compréhension au sujet de questions données, c'est la responsabilité du ou de la responsable du développement des entraîneurs de s'efforcer de tenir compte des buts, objectifs et directives de Basketball en fauteuil roulant Canada.

Veillez noter que le conseil d'administration de Basketball en fauteuil roulant Canada prendra les mesures disciplinaires adéquates si une violation substantielle du présent Code de conduite survient.

Je déclare par la présente avoir lu ce qui précède et je comprends et accepte les conditions qui y ont été énoncées.

Nom (en lettres moulées, S.V.P.)

Signature

Date

6.3 Modèle de lettre de mise en candidature par le responsable du développement des entraîneurs

Date

Lieu

Nom

N° de PNCE

Madame/Monsieur _____, (OPTS, RPTFE),

Je souhaite vous faire part de mon intérêt à devenir un responsable du développement des entraîneurs, dans le rôle indiqué ci-dessous :

- Personne-ressource
- Personne-ressource avancée
- Formateur de personnes-ressources
- Évaluateur d'entraîneurs
- Évaluateur avancé
- Formateur d'évaluateurs

pour les contextes et/ou les ateliers suivants :

Je joins à la présente lettre un formulaire d'inscription décrivant mon expérience et mon engagement en matière de sport, notamment en ce qui a trait au basketball en fauteuil roulant.

Je suis prêt à entreprendre le processus de formation et d'évaluation dans l'espoir d'obtenir ma certification à titre de responsable du développement des entraîneurs.

Je vous serais reconnaissant de transmettre ma candidature en tant que responsable du développement des entraîneurs. Veuillez communiquer avec moi si vous avez besoin de renseignements additionnels ou si vous avez des questions concernant ma demande d'inscription.

Signature

Date

Adresse électronique

Numéro de téléphone principal

p. j. : Curriculum vitæ
Lettre(s) d'appui

6.4 Modèle de formulaire d'inscription du responsable du développement des entraîneurs

Date

Lieu

Nom

N° de PNCE

Sport

Langues

Liste de vérification pour l'inscription :

- ___ Lettre d'accompagnement
- ___ Formulaire d'inscription du responsable du développement des entraîneurs rempli
- ___ Lettre/feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs remplie
- ___ Évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques – 90 p. 100 ou plus
- ___ Curriculum vitæ faisant état de votre expérience en entraînement et de vos réalisations
- ___ Nom et n° de téléphone de deux personnes de référence

Déclaration

J'atteste par la présente que les informations que j'ai fournies dans cette demande sont véridiques et complètes.

Signature

Date

Adresse électronique

Numéro de téléphone principal

6.5 Modèle de lettre/feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs

Date

Nom

N° de PNCE

Madame/Monsieur,

Nous sommes heureux d'apprendre que vous aimeriez devenir un responsable du développement des entraîneurs. Nous vous demandons de remplir la feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs incluse dans la présente lettre pour deux motifs :

1. en apprendre davantage à votre sujet;
2. vous donner la possibilité d'en apprendre plus à propos du PNCE.

Veillez répondre aux questions ci-après et joindre les autres documents de votre trousse d'inscription.

1. Selon vous, quel est le rôle d'un responsable du développement des entraîneurs?
 2. Décrivez les compétences, les habiletés et les caractéristiques d'un responsable du développement des entraîneurs efficace.
 3. Quelle est votre expérience en matière d'enseignement aux adultes?
 4. Quels seraient vos points forts en tant que responsable du développement des entraîneurs?
 5. Quelles compétences et habiletés croyez-vous devoir développer pour devenir un responsable du développement des entraîneurs efficace?
 6. Dans vos propres mots, décrivez la structure du PNCE.
 7. Quelles sont les cinq compétences de base préconisées au sein du PNCE?
 8. Dans vos propres mots, quel rôle le responsable du développement des entraîneurs joue-t-il dans le développement de ces compétences?
 9. Définissez les termes suivants :
-

- Résultat attendu :
- Critère :
- Preuve :

10. Dans vos propres mots, expliquez le but de la formation des responsables du développement des entraîneurs.



6.6 Modèle de formulaire de rétroaction

Il est important que les participants et les participantes nous fassent part de leurs rétroactions afin que Basketball en fauteuil roulant puisse améliorer ses programmes du PNCE et la qualité de son effectif d'entraîneurs. Le cours que vous venez de terminer a été conçu pour vous permettre d'acquérir les habiletés et les connaissances dont vous avez besoin pour être un entraîneur plus efficace. Vos rétroactions à propos du contenu qui vous a été présenté et de la compétence de la personne qui a animé l'atelier nous seront utiles, car elles nous aideront à faire en sorte que la formation des entraîneurs continue de répondre aux critères de qualité les plus élevés qui soient. Veuillez prendre quelques instants pour remplir cette brève évaluation. Tous vos commentaires demeureront confidentiels.

Responsable du développement des entraîneurs :

Date :

Atelier :

Lieu :

Début du formulaire

*** 1. Qu'avez-vous aimé des séances en classe?**

*** 2. Quels changements recommanderiez-vous pour améliorer les séances en classe?**

*** 3. Qu'avez-vous aimé des séances en gymnase animées par les personnes-ressources?**

*** 4. Quelles recommandations feriez-vous pour améliorer les séances en gymnase?**

*** 5. Qu'avez-vous aimé des aspects pratiques du cours? (p. ex. analyse vidéo, animation d'exercices, entraînement en situation de jeu, rétroaction aux athlètes)**

*** 6. Auriez-vous des suggestions à faire concernant les aspects pratiques?**

*** 7. Dans quelle mesure comprenez-vous et serez-vous maintenant à même d'appliquer les éléments suivants dans votre programme?**

| | Pas très bien | En partie | Assez bien | Très bien | Extrêmement bien |
|---|----------------------|------------------|-------------------|------------------|-------------------------|
| Styles d'enseignement et d'apprentissage | | | | | |
| Commentaires : | | | | | |
| | Pas très bien | En partie | Assez bien | Très bien | Extrêmement bien |
| Méthodes d'analyse de la performance | | | | | |
| Commentaires : | | | | | |

| | Pas très bien | En partie | Assez bien | Très bien | Extrêmement bien |
|---|----------------------|------------------|-------------------|------------------|-------------------------|
| Plan de performance annuel (plan saisonnier) | | | | | |
| Commentaires : | | | | | |
| | Pas très bien | En partie | Assez bien | Très bien | Extrêmement bien |
| Facteurs de gestion de programme | | | | | |
| Commentaires : | | | | | |
| | Pas très bien | En partie | Assez bien | Très bien | Extrêmement bien |
| Planification des séances selon les phases de la saison | | | | | |
| Commentaires : | | | | | |
| | Pas très bien | En partie | Assez bien | Très bien | Extrêmement bien |
| Stratégie et tactiques – consignes, ajustements, entraînement en match | | | | | |
| Commentaires : | | | | | |
| | Pas très bien | En partie | Assez bien | Très bien | Extrêmement bien |
| Optimiser la performance et l'expérience des athlètes | | | | | |

6.7 Demande d'exemption de formation

6.7.1 Exemption de formation Compétition – Introduction

Ce document décrit la marche à suivre pour obtenir la certification dans le contexte Compétition – Introduction du PNCE sans avoir suivi au préalable la formation. Ce processus est susceptible d'être modifié au fur et à mesure qu'on développe le programme.

Description

Pour obtenir la certification dans les contextes du PNCE (ex. : Compétition – Introduction), tous les entraîneurs doivent suivre un processus d'évaluation. Généralement, l'évaluation se déroule après que l'entraîneur ait participé à l'atelier de formation et déposé son portfolio. Si l'entraîneur estime qu'il possède l'expérience, les connaissances et les compétences nécessaires pour satisfaire aux exigences du portfolio et de l'évaluation sans suivre l'atelier, il peut demander d'en être exempté et de passer directement à l'évaluation. **L'entraîneur qui choisit cette option doit savoir qu'il s'expose à un plus grand risque d'échouer à l'évaluation.**

L'évaluation dans le contexte Compétition – Introduction comporte trois volets :

- Évaluation en ligne Prise de décisions éthiques (PDÉ) sur le site de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) : <http://coach.ca/-p156128>
- Dossier d'apprentissage préalable comprenant :
 - Cahiers de travail de l'entraîneur Compétition – Introduction
 - Travaux exigés dans le cadre du cours
 - Analyse technique (selon le modèle de référence) : passes, dribles, tirs et défense 1/1, avec renseignements techniques
Préparation/Exécution/Accompagnement et exemples de questions et de rétroactions positives spécifiques
 - Plans de séance d'entraînement prévoyant l'utilisation de progressions d'apprentissage et de la méthode d'enseignement tout-partie-tout
 - Exemples d'exercices et d'activités

*Le dossier d'apprentissage préalable doit être évalué avant le portfolio.
- Portfolio composé de travaux écrits basés sur le contenu du cours Compétition – Introduction, qui est évalué par l'évaluateur
- Évaluation finale

Comment fait-on une demande d'exemption de formation?

- L'entraîneur fait une demande d'exemption de formation en envoyant le formulaire ci-dessous et le paiement exigé au bureau de Basketball en fauteuil roulant Canada. Le comité des entraîneurs étudie la demande et fait des recommandations au candidat. Après avoir pris connaissance des recommandations, le candidat peut (a) retirer sa
-

demande et obtenir un remboursement ou (b) aller de l'avant avec le montage du dossier d'apprentissage préalable, le portfolio et l'évaluation.

- ❑ Si l'entraîneur décide d'aller de l'avant, le comité des entraîneurs nomme un évaluateur et communique les coordonnées de celui-ci à l'entraîneur. L'entraîneur doit ensuite soumettre son dossier d'apprentissage préalable, qui est évalué avant de passer à la prochaine étape. Le bureau de Basketball en fauteuil roulant Canada fait ensuite parvenir le portfolio à l'entraîneur (sur support papier ou électronique à la demande de l'entraîneur). À partir de la date d'envoi du portfolio, l'entraîneur dispose de 60 jours pour transmettre son portfolio à l'évaluateur.
- ❑ Lorsque le portfolio est réputé complet par l'évaluateur et que le module PDÉ est complété, l'entraîneur peut procéder à l'évaluation finale. Le tout doit être terminé dans l'année suivant le dépôt de la demande initiale.
- ❑ S'il réussit l'évaluation finale, l'entraîneur devient admissible à la certification Compétition – Introduction.
- ❑ Pour maintenir sa certification, l'entraîneur devra respecter les exigences de perfectionnement professionnel.

Comment se déroule l'évaluation?

- ❑ Il faut d'abord compléter l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques (PDÉ) sur le site de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) : <http://coach.ca/-p156128>. Ce volet est obligatoire et se fait uniquement à partir du site de l'ACE. À noter que les instructions doivent être suivies attentivement. Lorsqu'il a terminé, l'entraîneur obtient une note en pourcentage. Il dispose de deux tentatives pour obtenir la note de passage. S'il échoue à la deuxième, il doit suivre un atelier PDÉ avant de pouvoir reprendre l'évaluation.
- ❑ Ensuite, l'entraîneur doit monter un dossier d'apprentissage préalable et un portfolio contenant les travaux écrits basés sur le contenu du cours Compétition – Introduction. Ceux-ci seront évalués par un évaluateur. L'évaluateur peut soit juger le portfolio complet et le retourner à l'entraîneur avec commentaires ou le juger incomplet et le retourner pour révision. Dans ce cas, l'entraîneur dispose de 30 jours pour faire les changements et resoumettre son portfolio à l'évaluateur.
- ❑ L'évaluation PDÉ doit avoir été réussie et le portfolio doit être complet avant de procéder à l'évaluation finale.

Qu'est-ce qui est évalué?

Le portfolio de l'entraîneur contient des exemples de formulaires d'évaluation qui seront utilisés par l'évaluateur. Les formulaires indiquent clairement la norme minimale à atteindre pour chaque tâche. L'évaluation ne vise pas à faire échouer l'entraîneur, mais plutôt à lui permettre d'obtenir une rétroaction pour qu'il puisse s'améliorer. L'entraîneur doit répondre aux normes minimales et terminer l'évaluation dans les délais prescrits pour être admissible à la certification.

Combien ça coûte?

Les frais pour l'évaluation exemptée de formation sont de 250 \$. Ce montant couvre l'étude du portfolio et l'évaluation par l'évaluateur, ainsi que les coûts d'administration.

DEMANDE D'EXEMPTION DE FORMATION

| RENSEIGNEMENTS PERSONNELS | |
|--|--|
| Nom | |
| Date de naissance | |
| Adresse | |
| Téléphone | |
| Courriel | |
| Langues parlées et écrites | |
| Sexe | |
| FORMATION | |
| Certification PNCE | |
| Formation avancée d'entraîneur | |
| Formation postsecondaire (institution, année, diplôme) | |
| Niveaux de certification équivalents | |
| EXPÉRIENCE | |
| Responsabilités actuelles comme entraîneur | |
| Expérience antérieure comme entraîneur (indiquer le poste et les années) | |

Déclaration

J'atteste par la présente que les informations que j'ai fournies dans cette demande sont véridiques et complètes.

Signature du candidat

6.7.2 Exemption de formation Compétition – Introduction avancée

Ce document décrit la marche à suivre pour obtenir la certification dans le contexte Compétition – Introduction avancée du PNCE sans avoir suivi au préalable la formation. Ce processus est susceptible d'être modifié au fur et à mesure qu'on développe le programme.

Description

Pour obtenir la certification dans les contextes du PNCE (ex. : Compétition – Introduction avancée), tous les entraîneurs doivent suivre un processus d'évaluation. Généralement, l'évaluation se déroule après que l'entraîneur ait participé à l'atelier de formation et déposé son portfolio. Si l'entraîneur estime qu'il possède l'expérience, les connaissances et les compétences nécessaires pour satisfaire aux exigences du portfolio et de l'évaluation sans suivre l'atelier, il peut demander d'en être exempté et de passer directement à l'évaluation. **L'entraîneur qui choisit cette option doit savoir qu'il s'expose à un plus grand risque d'échouer à l'évaluation.**

L'évaluation dans le contexte Compétition – Introduction avancée comporte cinq volets :

- Réussite préalable de la formation et de l'évaluation Compétition – Introduction
- Évaluation en ligne Prise de décisions éthiques (PÉD) sur le site de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) : <http://coach.ca/-p156128>
- Dossier d'apprentissage préalable comprenant :
 - Cahiers de travail de l'entraîneur Compétition – Introduction avancée
 - Travaux exigés dans le cadre du cours
 - Analyse technique (selon le modèle de référence) : passes, dribles, tirs et défense 1/1, avec renseignements techniques
Préparation/Exécution/Accompagnement, exemples de questions, de rétroactions positives spécifiques et de l'intégration de concepts d'entraînement mental
 - Plans de séance d'entraînement prévoyant l'utilisation de progressions d'apprentissage, de la méthode d'enseignement tout-partie-tout et de concepts d'entraînement mental à chaque entraînement, et qui tient compte des trois phases de la saison
 - Plans de match qui sont adaptés à la phase de la saison et intègrent des concepts d'entraînement mental
 - Exemples d'exercices et d'activités qui intègrent des concepts d'entraînement mental

*Le dossier d'apprentissage préalable doit être évalué avant le portfolio.
- Portfolio composé de travaux écrits basés sur le contenu du cours Compétition – Introduction avancée, qui est évalué par l'évaluateur
- Évaluation finale

Comment fait-on une demande d'exemption de formation?

- L'entraîneur fait une demande d'exemption de formation en envoyant le formulaire ci-dessous et le paiement exigé au bureau de Basketball en fauteuil roulant Canada. Le comité des entraîneurs étudie la demande et fait des recommandations au candidat.
-

Après avoir pris connaissance des recommandations, le candidat peut (a) retirer sa demande et obtenir un remboursement ou (b) aller de l'avant avec le montage du dossier d'apprentissage préalable, le portfolio et l'évaluation.

- ❑ Si l'entraîneur décide d'aller de l'avant, le comité des entraîneurs nomme un évaluateur et communique les coordonnées de celui-ci à l'entraîneur. L'entraîneur doit ensuite soumettre son dossier d'apprentissage préalable, qui est évalué avant de passer à la prochaine étape. Le bureau de Basketball en fauteuil roulant Canada fait ensuite parvenir le portfolio à l'entraîneur (sur support papier ou électronique à la demande de l'entraîneur). À partir de la date d'envoi du portfolio, l'entraîneur dispose de 60 jours pour transmettre son portfolio à l'évaluateur.
- ❑ Lorsque le portfolio est réputé complet par l'évaluateur et que le module PDÉ est complété, l'entraîneur peut procéder à l'évaluation finale. Le tout doit être terminé dans l'année suivant le dépôt de la demande initiale.
- ❑ S'il réussit l'évaluation finale, l'entraîneur devient admissible à la certification Compétition – Introduction avancée.
- ❑ Pour maintenir sa certification, l'entraîneur devra respecter les exigences de perfectionnement professionnel.

Comment se déroule l'évaluation?

- ❑ Il faut d'abord compléter l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques (PDÉ) sur le site de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) : <http://coach.ca/-p156128>. Ce volet est obligatoire et se fait uniquement à partir du site de l'ACE. À noter que les instructions doivent être suivies attentivement. Lorsqu'il a terminé, l'entraîneur obtient une note en pourcentage. Il dispose de deux tentatives pour obtenir la note de passage. S'il échoue à la deuxième, il doit suivre un atelier PDÉ avant de pouvoir reprendre l'évaluation.
- ❑ Ensuite, l'entraîneur doit monter un dossier d'apprentissage préalable et un portfolio contenant les travaux écrits basés sur le contenu du cours Compétition – Introduction. Ceux-ci seront évalués par un évaluateur. L'évaluateur peut soit juger le portfolio complet et le retourner à l'entraîneur avec commentaires ou le juger incomplet et le retourner pour révision. Dans ce cas, l'entraîneur dispose de 30 jours pour faire les changements et resoumettre son portfolio à l'évaluateur.
- ❑ L'évaluation PDÉ doit avoir été réussie et le portfolio doit être complet afin de procéder à l'évaluation finale.

Qu'est-ce qui est évalué?

Le portfolio de l'entraîneur contient des exemples de formulaires d'évaluation qui seront utilisés par l'évaluateur. Les formulaires indiquent clairement la norme minimale à atteindre pour chaque tâche. L'évaluation ne vise pas à faire échouer l'entraîneur, mais bien à lui permettre d'obtenir une rétroaction pour qu'il puisse s'améliorer. L'entraîneur doit répondre aux normes minimales et terminer l'évaluation dans les délais prescrits pour obtenir la certification.

Combien ça coûte?

Les frais pour l'évaluation exemptée de formation sont de 250 \$. Ce montant couvre l'étude du portfolio et l'évaluation par l'évaluateur, ainsi que les coûts d'administration.

DEMANDE D'EXEMPTION DE FORMATION

| RENSEIGNEMENTS PERSONNELS | |
|----------------------------|--|
| Nom | |
| Date de naissance | |
| Adresse | |
| Téléphone | |
| Courriel | |
| Langues parlées et écrites | |
| Sexe | |

| FORMATION | |
|--|--|
| Certification PNCE | |
| Formation avancée d'entraîneur | |
| Formation postsecondaire (institution, année, diplôme) | |
| Niveaux de certification équivalents | |

| EXPÉRIENCE | |
|--|--|
| Responsabilités actuelles comme entraîneur | |
| Expérience antérieure comme entraîneur (indiquer le poste et les années) | |

Déclaration

J'atteste par la présente que les informations que j'ai fournies dans cette demande sont véridiques et complètes.

Signature du candidat

6.7.3 Exemption de formation Compétition – Développement

Ce document décrit la marche à suivre pour obtenir la certification dans le contexte Compétition – Développement du PNCE sans avoir suivi au préalable la formation. Ce processus est susceptible d'être modifié au fur et à mesure qu'on développe le programme.

Description

Pour obtenir la certification dans les contextes du PNCE (ex. : Compétition – Développement), tous les entraîneurs doivent suivre un processus d'évaluation. Généralement, l'évaluation se déroule après que l'entraîneur ait participé à l'atelier de formation et déposé son portfolio. Si l'entraîneur estime qu'il possède l'expérience, les connaissances et les compétences nécessaires pour satisfaire aux exigences du portfolio et de l'évaluation sans suivre l'atelier, il peut demander d'en être exempté et de passer directement à l'évaluation. **L'entraîneur qui choisit cette option doit savoir qu'il s'expose à un plus grand risque d'échouer à l'évaluation.**

L'évaluation Compétition – Développement comporte cinq volets :

- Réussite préalable de la formation et de l'évaluation Compétition – Introduction avancée
 - Évaluation en ligne Prise de décisions éthiques (PÉD) Compétition – Développement sur le site de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) : <http://coach.ca/-p156128>
 - Dossier d'apprentissage préalable comprenant :
 - Cahiers de travail de l'entraîneur Compétition – Développement comprenant le plan de performance annuel
 - Travaux exigés dans le cadre du cours
 - Analyse technique (selon le modèle de référence) : passes, dribles, tirs et défense 2/2 et 3/3, avec renseignements techniques
Préparation/Exécution/Accompagnement, exemples de questions, de rétroactions positives spécifiques et de l'intégration de concepts d'entraînement mental
 - Plans de séances d'entraînement prévoyant l'utilisation de concepts d'entraînement décisionnel, de méthodes d'entraînement avancées et l'intégration de notions liées à la fin de match et à la fin du temps au cadran et au chronomètre des tirs
 - Plans de match qui sont adaptés à la phase de la saison, précisent le rôle des membres du personnel et intègrent des concepts d'entraînement mental
 - Plans de séance d'entraînement qui comprennent des exercices et des activités adaptés aux phases de préparation générale, préparation spécifique et précompétition/compétition et qui intègrent des concepts d'entraînement mental
- *Le dossier d'apprentissage préalable doit être évalué avant le portfolio.
- Portfolio Compétition – Développement, qui est évalué par l'évaluateur
-

- Évaluation finale

Comment fait-on une demande d'exemption de formation?

- 1. L'entraîneur fait une demande d'exemption de formation en envoyant le formulaire ci-dessous et le paiement exigé au bureau de Basketball en fauteuil roulant Canada. Le comité des entraîneurs étudie la demande et fait des recommandations au candidat. Après avoir pris connaissance des recommandations, le candidat peut (a) retirer sa demande et obtenir un remboursement ou (b) aller de l'avant avec le montage du dossier d'apprentissage préalable, le portfolio et l'évaluation.
- 2. Si l'entraîneur décide d'aller de l'avant, le comité des entraîneurs nomme un évaluateur et communique les coordonnées de celui-ci à l'entraîneur. L'entraîneur doit ensuite soumettre son dossier d'apprentissage préalable, qui est évalué avant de passer à la prochaine étape. Le bureau de Basketball en fauteuil roulant Canada fait ensuite parvenir le portfolio à l'entraîneur (sur support papier ou électronique à la demande de l'entraîneur). À partir de la date d'envoi du portfolio, l'entraîneur dispose de 60 jours pour transmettre son portfolio à l'évaluateur désigné.
- 3. Lorsque le portfolio est réputé complet par l'évaluateur et que le module PDÉ est complété, l'entraîneur peut procéder à l'évaluation finale. Le tout doit être terminé dans l'année suivant le dépôt de la demande initiale.
- 4. S'il réussit l'évaluation finale, l'entraîneur devient admissible à la certification Compétition – Introduction avancée.
- 5. Pour maintenir sa certification, l'entraîneur devra respecter les exigences de perfectionnement professionnel.

Comment se déroule l'évaluation?

- Il faut d'abord compléter l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques (PDÉ) sur le site de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) : <http://coach.ca/-p156128>. Ce volet est obligatoire et se fait uniquement à partir du site de l'ACE. À noter que les instructions doivent être suivies attentivement. Lorsqu'il a terminé, l'entraîneur obtient une note en pourcentage. Il dispose de deux tentatives pour obtenir la note de passage. S'il échoue à la deuxième, il doit suivre un atelier PDÉ avant de pouvoir reprendre l'évaluation.
- Ensuite, l'entraîneur doit monter un dossier d'apprentissage préalable et un portfolio contenant les travaux écrits basés sur le contenu du cours Compétition – Développement. Ceux-ci seront évalués par un évaluateur. L'évaluateur peut soit juger le portfolio complet et le retourner à l'entraîneur avec commentaires ou le juger incomplet et le retourner pour révision. Dans ce cas, l'entraîneur dispose de 30 jours pour faire les changements et resoumettre son portfolio à l'évaluateur.
- L'évaluation PDÉ doit avoir été réussie et le portfolio doit être complet avant de procéder à l'évaluation finale.

Qu'est-ce qui est évalué?

Le portfolio de l'entraîneur contient des exemples de formulaires d'évaluation qui seront utilisés par l'évaluateur. Les formulaires indiquent clairement la norme minimale à atteindre pour chaque tâche. L'évaluation ne vise pas à faire échouer l'entraîneur, mais plutôt à lui permettre d'obtenir une rétroaction pour qu'il puisse s'améliorer. L'entraîneur doit répondre aux normes

minimales et terminer l'évaluation dans les délais prescrits pour être admissible à la certification.

Combien ça coûte?

Les frais pour faire une demande d'exemption de formation sont de 250 \$. Ce montant couvre l'étude du portfolio et l'évaluation par l'évaluateur, ainsi que les coûts d'administration.

DEMANDE D'EXEMPTION DE FORMATION

| RENSEIGNEMENTS PERSONNELS | |
|----------------------------|--|
| Nom | |
| Date de naissance | |
| Adresse | |
| Téléphone | |
| Courriel | |
| Langues parlées et écrites | |
| Sexe | |

| FORMATION | |
|--|--|
| Certification PNCE | |
| Formation avancée d'entraîneur | |
| Formation postsecondaire (institution, année, diplôme) | |
| Niveaux de certification équivalents | |

| EXPÉRIENCE | |
|--|--|
| Responsabilités actuelles comme entraîneur | |

| | |
|---|--|
| Expérience antérieure comme entraîneur (indiquer le poste et les années) | |
|---|--|

Déclaration

J'atteste par la présente que les informations que j'ai fournies dans cette demande sont véridiques et complètes.

Signature du candidat

Référence

Higgs, C., Balyi, I., Cardinal, C., Norris, S., et Way, R. (n.d.). No Accidental Champions.
Consulté le 9 décembre 2009.

Comment puis-je devenir un(e) meilleur(e) entraîneur(e) ?



Apprenez à écouter, particulièrement ce que vous disent vos athlètes – c'est l'essence même!

Aidez vos athlètes à perfectionner toutes leurs habiletés : physiques, mentales/émotionnelles et sociales.

Adoptez une attitude ferme contre le dopage et la tricherie dans le sport.

Faites progresser vos connaissances, suivez une formation en entraînement, obtenez votre certification, actualisez vos compétences.

Une présentation de

l'Association canadienne des entraîneurs www.coach.ca


coach.ca
VISER PLUS HAUT

coach.ca
VISER PLUS HAUT



Programme
national de
certification des
entraîneurs



Visitez **coach.ca** – la communauté d'entraînement la plus dynamique au Canada.

Vérifiez votre certification, complétez les évaluations en ligne, accédez aux conseils sur la nutrition sportive, lisez des histoires d'entraîneurs et plus encore!